

L'Union des Comores est un pays fragile faisant partie du Partenariat de Busan, des pays moins avancés et des petits Etats insulaires en développement, caractérisé par une faible intégration nationale et une administration encore en construction après des décennies de coups d'états et de crises séparatistes récurrentes. Le pays constitue un des maillons fragiles de la région de l'Océan Indien/Afrique orientale, laquelle se trouve confrontée à plusieurs défis tant du point de vue politique qu'économique.

Un processus de programmation conjointe avec la France, seul Etat membre présent sur place, a été engagé et a abouti à la formulation d'un document de programmation conjointe (DPC) qui représente la base du travail conjoint en Union des Comores pour la période 2015-2020.

Les objectifs principaux de la coopération au développement de l'Union européenne et la France aux Comores sont de: 1) Contribuer à la stabilité politique et à la résilience du pays face à la fragilité politico-institutionnelle, par le renforcement de la bonne gouvernance et l'Etat de droit; 2) Contribuer à la croissance économique et au développement durable, par l'amélioration des infrastructures, la promotion du secteur privé et financier et la valorisation des ressources naturelles; 3) Contribuer au développement humain et à la réduction de la pauvreté, par l'amélioration des services de base et la valorisation des ressources humaines.

Trois secteurs de concentration, s'alignant sur les priorités de la nouvelle stratégie nationale (stratégie de croissance accélérée et développement durable – SCA2D 2015-2019), ont ainsi été retenus dans le cadre du programme indicatif national (PIN) du 11<sup>ème</sup> FED: *Gouvernance, transports durables multimodaux et formation technique et professionnelle (FTP)*. Les secteurs retenus coïncident en grande partie avec les secteurs de concentration du 10<sup>ème</sup> FED, ce qui confirme à la fois la pertinence de la stratégie et la valeur ajoutée de l'UE dans ces domaines.

Secteur 1 - Gouvernance	17 millions EUR	25%
Secteur 2 - Transports durables multimodaux	36 millions EUR	53 %
Secteur 3 - Formation technique et professionnelle	10 millions EUR	14.5 %
Mesures d'appui à la société civile	-	
Mesures d'appui	5 millions EUR	7.5 %
<b>Total</b>	<b>68 millions EUR</b>	<b>100%</b>

**L'appui de l'UE à la gouvernance** vise à renforcer les fondamentaux d'une bonne gouvernance politique et financière et l'Etat de droit, en soutenant les réformes engagées dans le domaine électoral, de la justice et des finances publiques. Dans le domaine électoral, l'appui de l'UE vise essentiellement à améliorer la transparence et la crédibilité des scrutins afin de restaurer la confiance et promouvoir la participation de tous les citoyens au processus de démocratisation du pays. L'UE appuiera la réforme du système judiciaire, contribuant à l'amélioration de son indépendance, intégrité, efficacité, accès et équité. Enfin, un soutien sera apporté à l'amélioration de la transparence et l'efficacité dans la gestion des finances publiques.

**Le soutien de l'UE au secteur transport durables multimodaux** vise à développer la mobilité des biens et des personnes afin de consolider les bases d'une croissance forte et durable en promouvant les échanges commerciaux internes, inter-îles et régionaux et en appuyant le développement du secteur privé. La stratégie d'intervention de l'UE dans le secteur se focalisera sur les transports routiers et maritimes, les plus à même d'avoir un effet de levier cohérent avec les priorités de la SCA2D et d'atteindre les plus démunis par une baisse des prix des produits de consommation et une incitation à la production agricole. Le volet régional inhérent du programme jouera un rôle majeur dans la réalisation des résultats.

**L'appui à la formation technique et professionnelle (FTP)** vise à améliorer l'offre, la qualité et la gouvernance du secteur de la FTP pour une meilleure employabilité et insertion professionnelle des sortants du système de formation. L'appui consolidera les acquis du 10<sup>ème</sup> FED afin d'enclencher un effet durable sur l'accès à l'emploi et l'entreprenariat des jeunes et des femmes en particulier.

**L'UE continuera de soutenir la société civile** via un dialogue régulier avec ses acteurs, ainsi qu'à travers le programme thématique "Organisations de la société civile et autorités locales" et l'Instrument européen pour la démocratie et les droits Humain", financés par le budget de l'UE.

**Les autres mesures d'appui de l'UE** consisteront en un soutien à la cellule d'appui à l'ordonnateur national et des appuis ponctuels aux autres acteurs de la coopération UE-Union des Comores, ainsi qu'une facilité de coopération technique.

**11<sup>ème</sup> FONDS EUROPEEN DE  
DEVELOPPEMENT  
(2014-2020)**

**PROGRAMME INDICATIF NATIONAL  
POUR  
L'UNION DES COMORES**

Avril 2015

## PROGRAMME INDICATIF PLURIANNUEL

### 1. Les lignes générales de la réponse de l'UE

#### 1.1. Objectifs stratégiques de la relation de l'UE avec le pays partenaire

L'Union des Comores est un pays fragile faisant partie du Partenariat de Busan, des pays moins avancés (PMA) et des petits Etats insulaires en développement (PEID), caractérisé par une faible intégration nationale et une administration encore en construction après des décennies de coups d'états et de crises séparatistes récurrentes. Après l'accord de paix de 2001 et l'élection du premier Président de l'Union des Comores, les deux transitions démocratiques successives (2006 et 2011) indiquent que les processus de démocratisation et de consolidation de la paix sont sur la bonne voie. Cependant, la crise séparatiste (2007/8) et les récentes tentatives de déstabilisation (2011 et 2013) témoignent de la fragilité de la stabilité politique retrouvée. L'étude de fragilité conclue en 2014 situe les Comores à un niveau faible de résilience – entre sortie de crise ('Peacebuilding and Statebuilding Goals' - PSG - 4) et reconstruction (PSGs 1,2,3,5). De ce fait, l'Union des Comores constitue un des maillons fragiles de la région de l'Océan Indien/Afrique orientale, laquelle se trouve confrontée à plusieurs défis tant du point de vue politique (sûreté maritime/piraterie/attaques à main armée contre les navires, contrôle des frontières/migrations, radicalisation religieuse/terrorisme) qu'économique (intégration régionale/routes maritimes, transparence des flux financiers/blanchiment, gestion des ressources halieutiques/gazières, changement climatique).

En matière de gouvernance économique, les progrès réalisés dans l'amélioration de la gestion macroéconomique avec l'appui d'un programme du Fond monétaire international (FMI) ont permis au pays d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative pays pauvres très endettés (PPTE) en 2012, le faisant bénéficier de l'allègement de sa dette extérieure. Depuis 2008, le gouvernement a entamé des efforts d'assainissement des finances publiques qui se sont traduits par une progressive consolidation budgétaire. Ainsi, la tendance du solde budgétaire (base engagement) est restée positive au cours de ces dernières années, passant de 1,4% du produit intérieur brut (PIB) en 2011 à 3,6% en 2012 et 18,7% en 2013 (y compris assistance PPTE et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)). Toutefois, ces résultats restent fragiles puisque le gouvernement a pu les réaliser en grande partie grâce à d'importantes recettes non fiscales, liées au programme de citoyenneté économique, suspendu en 2014. Bien qu'améliorée, la gestion des finances publiques demeure peu transparente – à l'instar de l'indice de corruption qui s'est détérioré durant ces dernières années selon le *Worldwide Governance Indicators* (de 30.6% en 2007 à 24.9% en 2013). Fin 2014, jugeant la gouvernance des ressources publiques et la faible capacité de mobilisation de fonds internes et externes préoccupantes, le FMI a repoussé à mi-2015 les négociations pour un nouveau programme. Des efforts de redynamisation des réformes structurelles sont donc indispensables pour préserver et consolider les acquis de la période 2008-2013.

L'activité économique a constamment progressé et la croissance du PIB réel a atteint 3,5% en 2013 contre 1,8% en 2009, soutenue essentiellement par le rebond de la demande intérieure dopée par les transferts de la diaspora et le programme de citoyenneté, ainsi qu'une reprise de l'activité agricole. Cependant la croissance économique actuelle demeure insuffisante pour réduire significativement et durablement la pauvreté et pour absorber l'augmentation rapide de la population active. En 2004, on estimait à 36,9 % les ménages pauvres, tandis que le taux de chômage dépassait 15% de la population active et presque 50% parmi les jeunes. Par ailleurs, l'économie comorienne est particulièrement vulnérable aux chocs extérieurs du fait de ses ressources naturelles limitées et sujettes à une dégradation accélérée, de sa vulnérabilité au changement climatique, de l'étroitesse de son marché intérieur et de la faiblesse de sa base d'exportation. A noter également le caractère embryonnaire du secteur privé comorien, qui évolue dans un environnement des affaires contraignant et peu transparent.

L'Union des Comores se situe au 159<sup>ème</sup> rang du classement de l'indice du développement humain (IDH) des Nations Unies. Le pays a enregistré des progrès dans la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) en matière d'éducation primaire universelle, de réduction de la mortalité maternelle et infantile, de parité de sexe dans l'enseignement, de lutte contre le paludisme et le VIH/sida. Par contre, il a peu de chances d'atteindre les autres objectifs cibles de réduction de la population sous-alimentée et sans accès à l'eau potable et à l'assainissement ainsi que d'amélioration de la préservation de l'environnement, de l'accès aux technologies et médicaments essentiels.

Fin 2013, les autorités comoriennes se sont engagées dans un nouveau processus national de planification stratégique appelé à prendre le relais de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCRP) 2010-2014, adoptée en 2009. La nouvelle stratégie de croissance accélérée et développement durable (SCA2D) 2015-

2019 offre un cadre de développement à moyen terme pour asseoir la vision des autorités qui est de « faire des Comores un pays émergent d'ici 2040, respectueux des droits de l'Homme, de l'égalité de genre et promouvant l'Etat de droit ». Les objectifs globaux de la SCA2D étant : (i) renforcer les fondements d'une croissance économique, forte, viable, durable, équitable et inclusive ; (ii) améliorer la qualité de vie de la population et garantir l'équité dans l'accès aux services sociaux de base ; (iii) promouvoir le patrimoine naturel et culturel et l'utilisation optimale des ressources naturelles ; (iv) promouvoir la bonne gouvernance et la résilience face à la fragilité politique, la stratégie rejoint parfaitement les objectifs de l'action extérieure de l'Union européenne telle qu'exposée dans la communication *'Un programme pour le changement'*. La SCA2D intègre également les recommandations de l'étude de fragilité conclue en 2014 et constituera ainsi la base d'un futur « Compact » dans le cadre de partenariat de Busan. Enfin, la SCA2D prend en compte les défis liés à la préservation de l'environnement et au changement climatique.

Dans ce contexte, en contribuant à l'atteinte des objectifs de la SCA2D, à travers le fonds européen de développement (FED) et les autres instruments de coopération thématiques et régionaux, et en renforçant le partenariat et le dialogue avec l'Union des Comores, l'UE entend participer activement à la transition du pays vers un Etat plus résilient, tant sur le plan politico-institutionnel que sur le plan socio-économique, financier et environnemental. Outre l'aide au développement véhiculée à travers le FED, l'UE entend également promouvoir les échanges dans le cadre de l'accord de pêche en vigueur. L'UE vise enfin à relancer les négociations pour une adhésion de l'Union des Comores à l'accord de Partenariat Economique (APE). (APE). En effet, l'Union des Comores fait partie du groupe d'Afrique orientale et australe (AfOA) constitué pour la négociation d'un APE avec l'UE. En 2014, le pays a communiqué son intérêt pour la signature d'un APE, appliqué par l'UE avec quatre autres pays du groupe AfOA (Madagascar, Maurice, Seychelles et Zimbabwe) auquel l'UE a répondu en expliquant la démarche à suivre pour y arriver.

L'hypothèse principale sur laquelle se base l'engagement de l'UE auprès de l'Union des Comores est que la dynamique de développement et de réformes enclenchée ces dernières années soit maintenue, voir renforcée, avec l'appui de l'ensemble des partenaires dans le cadre de la SCA2D. Cette dynamique sous-entend une forte volonté du gouvernement, des institutions centrales et insulaires et des autres parties prenantes comoriennes, y compris la société civile et le secteur privé, de travailler ensemble pour consolider la stabilité politique et l'intégration nationale, afin de dépasser définitivement le stade de crise et compléter le processus de reconstruction du pays. Cette hypothèse sous-entend également que le gouvernement issu des élections de 2016 s'approprie la SCA2D et soutienne les réformes nécessaires à sa mise en œuvre, dans le respect des engagements envers les partenaires internationaux.

En termes de coordination des bailleurs de fonds, des groupes techniques sectoriels (GTS) ont été créés et sont animés par le commissariat général au plan dans le cadre du dispositif institutionnel pour la coordination et le suivi des différentes interventions. Une répartition des GTS par partenaires « chefs de file » dans chaque secteur a été proposée en 2013. Ce système devra être précisé, voire révisé, sur la base des priorités de la SCA2D et du positionnement et des avantages comparatifs de chaque bailleur dans ce cadre. Les GTS n'étant que partiellement opérationnels, le mécanisme de concertation est renforcé par des réunions ponctuelles entre les différents partenaires impliqués dans chaque domaine et disposés à coordonner leurs activités respectives. Le forum des partenaires, présidé par le système des Nations Unies, regroupe l'ensemble des bailleurs et se réunit régulièrement.

Le dialogue entre l'UE et la France, le seul Etat Membre présent aux Comores, autour de la programmation de l'aide et de leur expérience respective en termes de coopération locale a mené à une proposition de programmation conjointe, dont le principe a été approuvé en 2013 par les sièges respectifs et le par le gouvernement. Pour la première fois dans l'histoire de leur coopération avec l'Union des Comores, l'Union européenne et la France ont choisi de synchroniser et aligner conjointement leur cycle de programmation sur le cadrage temporel et stratégique de la SCA2D, retardant la définition de leurs stratégies d'intervention respectives. Cette approche devrait ainsi permettre une appropriation nationale accrue, une meilleure coordination et complémentarité de leurs interventions, ainsi qu'une réduction des coûts de mise en œuvre, en application des principes d'efficacité de l'aide.

De par ses relations historiques et son implication dans le processus de consolidation de la paix et de la démocratie et ses importantes contributions au développement du pays, l'UE peut être considérée comme le premier partenaire de l'Union des Comores. L'engagement passé de l'UE et de la France dans les secteurs économiques (infrastructures et développement rural, appui au secteur productif) et dans les secteurs sociaux (éducation et santé) a porté ses fruits mais doit être renouvelé et davantage ciblé, afin d'en consolider les acquis

et étendre les résultats. Cependant, le potentiel de développement du pays ne se réalisera pas sans la consolidation de la démocratie, le renforcement de la cohésion nationale et de la sécurité, ainsi que de la bonne gouvernance financière et de la lutte contre l'impunité et la corruption. D'où la nécessité d'étendre et approfondir l'appui à la gouvernance, dans ses différentes composantes.

Ainsi, les trois objectifs stratégiques principaux du nouveau cycle de programmation de la France et de l'Union Européenne sont les suivants :

- Contribuer à la stabilité politique et à la résilience du pays face à la fragilité politico-institutionnelle, par le renforcement de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit.
- Contribuer à la croissance économique et au développement durable, par l'amélioration des infrastructures, la promotion du secteur privé et financier, et la valorisation des ressources naturelles.
- Contribuer au développement humain et à la réduction de la pauvreté, par l'amélioration des services de base et la valorisation des ressources humaines.

## 1.2. Choix des secteurs

En coordination avec le gouvernement, la France et les autres bailleurs des fonds, 3 secteurs de concentration adressant les priorités et objectifs nationaux définis dans la SCA2D sont retenus pour l'action du 11<sup>ème</sup> FED : *gouvernance, transports durables multimodaux et formation technique et professionnelle*. De façon générale, en s'alignant avec les recommandations faites au niveau de l'étude sur la fragilité effectuée sur les Comores, l'UE appuiera 4 des 5 PSGs de Busan, notamment : (1) la politique légitime ; (2) la justice ; (3) les fondements économiques ; et (4) les revenus et services. La France, pour sa part, hormis son soutien aux autres PSGs, appuiera également le PSG sécurité à travers l'accord de défense, signé avec les Comores en 2013.

Les secteurs retenus pour le 11<sup>ème</sup> FED à l'issue d'un long processus de consultations (cfr. annexe 5) coïncident en grande partie avec les secteurs de concentration du 10<sup>ème</sup> FED, ce qui confirme à la fois la pertinence de la stratégie et la valeur ajoutée de l'UE dans ces domaines. La continuité et la cohérence entre 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> FED permet ainsi de bâtir sur les acquis précédents et les consolider ultérieurement, en tenant compte des leçons apprises et recommandations des rapports de suivi et évaluations successifs.

### 1.2.1 Gouvernance

Le gouvernement comorien a inscrit la gouvernance au centre des priorités de la SCA2D, sous l'axe « Renforcement de la gouvernance et des capacités de résilience institutionnelle et humaine ». L'étude de fragilité souligne également l'importance des actions dans le domaine de la gouvernance afin de dépasser durablement la fragilité politique et économique. Trois priorités répondants aux 4 PSGs de Busan émergent dans le cadre de ce secteur de concentration : processus électoraux et réforme de leur cadre légal, réforme du secteur de la justice et réforme des finances publiques.

La tenue d'élections régulières, libres et transparentes est cruciale pour la consolidation du processus de paix et la démocratie, surtout dans un contexte politique fragile. Le cadre juridique et institutionnel électoral en vigueur jusqu'à mi 2014 présentait de nombreuses faiblesses. La commission électorale nationale indépendante (CENI) était créée de manière ad hoc avant chaque scrutin, souvent trop tardivement pour prendre en charge la préparation et la gestion des processus électoraux. De fait, l'instabilité politique et le cadre juridico-institutionnel n'ont pas permis d'assurer la durabilité des appuis passés ainsi qu'une appropriation progressive des processus électoraux par les autorités. Grâce à la réforme initiée en 2014 dans le cadre des élections législatives, insulaires et communales de 2015 avec l'appui de l'UE, le cycle électoral 2014-2016 offre une triple opportunité : réformer et compléter le cadre juridique et renforcer le nouveau modèle d'administration électorale permanente, permettre le transfert démocratique des pouvoirs législatifs/communaux en 2015 et exécutifs en 2016, et asseoir ainsi la légitimité des institutions centrales, insulaires et communales. Le succès de cette transition démocratique sera crucial pour consolider le processus de paix et de démocratisation initié en 2001. Les enjeux liés à la fin du premier cycle de la présidence tournante entre les îles requièrent en effet une attention particulière dans le contexte politico-institutionnel fragile et complexe de l'Union des Comores. Les acquis du cycle électoral 2014-16 pourront être ultérieurement consolidés dans le cadre des élections législatives, insulaires et communales de 2020.

Le fonctionnement de la justice est une condition sine qua non pour le renforcement de l'Etat de droit et la consolidation de la paix. Pourtant, la justice est un secteur « orphelin » de l'aide au développement aux

Comores. L'étude de fragilité a démontré des progrès réalisés dans ce domaine pour dépasser le stade de crise dans le PSG3 'Justice'. Néanmoins, ces efforts n'ont pas encore porté tous leurs fruits et la justice est toujours perçue comme inaccessible, inefficace, partielle et corrompue, comme confirmé lors des consultations de l'UE avec la société civile qui considère la justice comme un des secteurs prioritaires pour l'action du gouvernement et des bailleurs des fonds. La désorganisation judiciaire, la formation lacunaire de la plupart des acteurs de la justice, les faibles salaires et perspectives d'avancement qui contribuent à la démotivation générale, les juridictions dépourvues de moyens de fonctionnement, le caractère embryonnaire du système pénitentiaire, le manque de textes d'harmonisation indispensables sont parmi les problèmes clés qui entachent le fonctionnement de la justice aux Comores. La modernisation du secteur s'avère indispensable pour regagner la confiance des citoyens dans le système judiciaire, promouvoir le respect des droits humains et la lutte anti-corruption et offrir à l'économie nationale un environnement plus transparent et propice aux affaires.

La réforme du système judiciaire fait partie des grands chantiers des gouvernements successifs en Union des Comores. A terme, elle vise l'amélioration de la gouvernance, la lutte contre les inégalités, l'impunité et la corruption. L'Etat de droit fait partie des objectifs stratégiques prioritaires affichés dans la SCA2D. Les réformes récentes entreprises par le gouvernement témoignent de la volonté de s'attaquer à ces problèmes : entre autres la décision sur la mise en place de la Cour Suprême, garantissant le droit à l'appel en deuxième instance, la mise en place d'une commission nationale de prévention et lutte contre la corruption (CNPLC) et d'une commission nationale des droits humains et des libertés (CNDHL). Un projet de loi sur la création du Conseil supérieur de la magistrature pour garantir l'indépendance des juges et agir en matière disciplinaire, ainsi qu'un projet de révision du code pénal ont également été préparés, mais n'ont pas encore été adoptés par l'Assemblée nationale. La lutte contre la corruption et l'amélioration de la gouvernance financière sont aussi des conditions indispensables pour assurer le développement du pays et la consolidation d'un système public cohérent et efficace.

L'appui à la réforme des finances publiques constituera ainsi une priorité du secteur de gouvernance. Malgré les progrès réalisés au cours des dernières années en termes de croissance économique, les fondements économiques des Comores sont dans l'ensemble jugés au stade de crise par l'étude de fragilité. Les facteurs à la base de cette situation sont, entre autres, la mauvaise gouvernance des ressources publiques et la faible capacité de mobilisation des ressources internes et externes. La situation budgétaire de fin 2014 témoigne de la détérioration engendrée par la chute de recettes provenant du programme de citoyenneté économique qui impacte directement sur la trésorerie de l'Etat. Ainsi, le gouvernement fait face à d'importants défis tant pour l'exécution de son budget que pour la mise en œuvre de son programme d'investissement. L'évaluation de la stratégie de réforme de la gestion des finances publiques couvrant la période 2010-2012, ainsi que l'exercice 'Public Expenditure and Financial Accountability' (PEFA) 2013, démontrent que, bien qu'il y ait eu un certain nombre de progrès dans la mise en place d'un système de finances publiques saines – notamment dans le cadre du programme de réforme macroéconomique institué par les institutions de Bretton Woods depuis 2008, beaucoup reste à faire, tant au niveau de l'encadrement légal, qu'institutionnel y compris sur la question des recettes. Alors que l'objectif était que 13 indicateurs obtiennent la note PEFA 'B-satisfaisante', seuls 3 indicateurs PEFA ont atteint ce résultat à la fin 2012. D'importantes faiblesses persistent à tous les niveaux de la chaîne budgétaire, le problème étant exacerbé par les difficultés inhérentes à la coexistence de trois îles autonomes.

La nouvelle stratégie de réforme 2014-2016, intégrée dans la SCA2D, est plus centrée sur les fondamentaux et vise 7 principaux objectifs spécifiques : (i) la modernisation du cadre juridique et institutionnel, (ii) la mobilisation efficace des ressources intérieures et extérieures, (iii) la mise en place d'un système efficace et transparent de budgétisation des politiques publiques, (iv) l'amélioration des modalités d'exécution du budget, (v) l'amélioration de la comptabilité budgétaire et l'informatisation de la gestion financière publique, (vi) le renforcement des contrôles à posteriori, et (vii) le pilotage de la réforme des finances publiques.

La maîtrise de la gestion des finances publiques est essentielle pour permettre, d'une part, à l'Union des Comores de s'engager sur la voie d'une croissance accélérée, telle que définie dans la SCA2D et, d'autre part, à l'UE d'envisager à moyen terme des modalités de mise en œuvre permettant l'utilisation des systèmes nationaux, tout en promouvant la transparence. Bien que différents partenaires – tels que le FMI, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement (BAD) et la France – appuient actuellement ce domaine, l'appui des bailleurs est loin d'être suffisant au vu des besoins urgents pour le secteur des finances publiques.

### **1.2.2 Transports durables multimodaux**

La SCA2D identifie le développement des infrastructures (couvrant les transports, l'énergie, les technologies de l'information et de la communication (TIC) et les services postaux et financiers) comme une des conditions d'accélération de la croissance. L'étude de fragilité reconnaît également parmi les facteurs contribuant au faible niveau (crise) du PSG4 'Fondements économiques' la dégradation des infrastructures de base (ports, aéroports et routes). Le développement des infrastructures de transport constitue un levier important pour le développement du secteur privé, tant par les travaux réalisés que par le développement économique qu'il facilite, notamment pour les secteurs porteurs que sont le tourisme et l'agriculture. Cependant, le potentiel de développement économique du pays est gravement compromis par l'inefficacité et le coût élevé des transports intra- et inter-îles, ainsi que par l'isolement des Comores par rapport aux lignes desservies par les principales compagnies maritimes régionales, surenchérisant les exportations (surtout agricoles) comme les importations (particulièrement des produits alimentaires). Le prix des facteurs de production est parmi les plus élevés de la région, pour des niveaux de service rudimentaires. Les contraintes qui s'imposent aux échanges inter-îles des biens et des personnes constituent également un frein à l'intégration nationale, élément important qui contribue à la stabilité politique.

Chacune des trois îles dispose d'un réseau relativement dense de routes nationales et régionales bitumées. Ce réseau de 761 kms est cependant fortement dégradé après pratiquement 20 ans d'absence d'entretien : les axes en bon état comptent au mieux pour 15%, alors que les routes en mauvais et très mauvais état représentent 57.6% du réseau et se concentrent surtout sur les routes à forte fréquentation, ce qui rend le transport difficile (vitesse moyenne de 20 km/h) et coûteux. Les ressources financières du fonds d'entretien routier (FER), provenant d'une redevance basée sur la vente des hydrocarbures à la pompe, ne couvrant actuellement que 30% des besoins de l'entretien courant total, font qu'une remise à niveau du réseau est illusoire sans concours extérieurs. Au moins 176 kms requièrent de gros travaux de réhabilitation ou de reconstruction. Du point de vue institutionnel, la faible capacité des institutions nationales et du secteur privé est un frein à la capacité d'absorption de l'aide dans le secteur. D'une part, il n'existe que très peu d'entreprises nationales pouvant répondre aux appels d'offres pour les travaux importants et d'autre part il est nécessaire d'assurer des économies d'échelle pour attirer les entreprises internationales.

Les lignes régulières maritimes inter-îles sont rares et coûteuses, entraînant un report sur les embarcations légères (particulièrement vers Mohéli) dans des conditions de sécurité très précaires. Si les échanges de produits agricoles existent entre Anjouan et Mohéli (excédentaires) vers la Grande Comore (déficitaires), ils sont cependant bridés par les conditions de transports et des taxes inter-îles. Les installations portuaires, particulièrement le port de Moroni, sont inadaptées (faibles tirants d'eau, surcoûts et risques liés au transbordement) et le marché domestique demeure trop restreint pour attirer les principales lignes de porte-conteneurs et réduire les coûts d'amenée. En 2009, le coût de transbordement d'un conteneur de 20 pieds plein au port de Moroni était de 1 034 USD, pour 164 USD à Longoni (Mayotte) et 75 USD à Port Louis (Maurice). Les opérations au Port de Mutsamudu ont atteint leur niveau de saturation. Malgré une contribution d'environ 13% des transactions régionaux, la croissance passera obligatoirement par un investissement pour l'agrandissement des infrastructures et l'amélioration des services portuaires.

L'UE a mis en place un appui au secteur des transports avec le 10<sup>ème</sup> FED et est chef de file des bailleurs institutionnels du secteur qui ont été très peu actifs depuis la crise politique de 1998. Avec le lancement du programme d'appui de développement durable du secteur des transports (PADDST) sous le 10<sup>ème</sup> FED, l'appui de l'UE a contribué à formaliser et initier des réformes importantes pour faire gagner les transports en efficacité, particulièrement les transports routiers. La création en 2012 d'un fonds d'entretien routier de 2<sup>ème</sup> génération constitue la pierre angulaire pour la durabilité des investissements. Par ailleurs, en 2014, le gouvernement a entamé la démarche de regrouper la gestion des ports sous une entité unique, qui représente la base pour l'amélioration du service portuaire. La progressivité de la mise en œuvre de ces réformes, confortée par l'élaboration de plans directeurs routier et portuaire, appelle à la poursuite de l'appui de l'UE avec le 11<sup>ème</sup> FED afin de les consolider et les pérenniser, en ligne avec les recommandations des évaluations passées et sur la base de consultations menées avec les autres bailleurs de fonds engagés auprès de l'Union des Comores.

### **1.2.3 Formation Technique et Professionnelle**

La SCA2D reconnaît que le faible niveau du capital humain constitue une menace à la cohésion sociale et à toute initiative de développement durable et, par conséquent, que cette faiblesse constitue un des défis critiques

à relever pour les prochaines années. L'étude de fragilité dans l'analyse du PSG 4 'Fondements économiques' souligne comme défis et facteurs de fragilité le taux de chômage très élevé, surtout parmi les jeunes, l'insuffisance des structures de formation professionnelle ainsi que l'inadéquation entre formation et besoins du marché de l'emploi. La dominance masculine dans le secteur économique et un entrepreneuriat féminin encore embryonnaire sont aussi mentionnés comme inégalités majeures affectant la production des ressources et des infrastructures du pays. Le choix de la formation technique et professionnelle (FTP) comme secteur de concentration vise donc à répondre à ces défis.

Plus de 6 000 jeunes quittent chaque année le système scolaire après l'école primaire et arrivent sur le marché du travail sans qualification. Ils sont en situation de précarité et les cibles futures désignées d'un chômage très élevé. La FTP peut offrir une option de développement personnel pour ce groupe en facilitant l'insertion à l'emploi. Néanmoins l'offre de la FTP ne répond ni au niveau d'accès, ni de qualité requis. Le secteur est dominé par l'apprentissage traditionnel non formel qui couvre plus de 80% des effectifs à travers l'insertion de jeunes dans des ateliers « sur le tas », sans organisation, ni référentiel de compétences et certification. Au niveau du secondaire, la plupart des lycées existants offrent des formations générales qui ne dispensent pas les connaissances et compétences nécessaires pour intégrer le monde du travail. Les femmes sont minoritairement bénéficiaires de la FTP et sont plus affectées par le chômage. De plus, 49,7 % de la population adulte de 15–45 ans serait analphabète, nécessitant des cours d'alphabétisation fonctionnelle pour faciliter l'accès à la formation professionnelle. Le secteur souffre aussi de coûts unitaires 2 à 3 fois plus élevés que la région et de faibles capacités institutionnelles, y compris en termes de partenariat avec le marché d'emploi encore en construction. L'absence de dispositif pour accompagner les sortants de la formation vers l'insertion professionnelle constitue une autre faiblesse.

Sur la base du dialogue mené depuis fin 2013 avec les autorités et les autres bailleurs des fonds, il est proposé de concentrer les efforts du 11<sup>ème</sup> FED dans le secteur de l'éducation sur la formation technique et professionnelle. En effet, plusieurs bailleurs se sont déjà montrés disposés à appuyer, dans les années à venir, l'éducation pré-primaire et primaire, en complément de l'action du Global Partnership for Education (GPE). La FTP, appuyée par l'Union européenne sous le 10<sup>ème</sup> FED, est stigmatisée par les autorités comme 'maillon faible' de la stratégie sectorielle éducation, malgré son impact majeur sur la question du chômage, de la compétitivité économique et de la capacité à infléchir la trajectoire de développement dans le sens d'une économie 'verte' plus durable sur le plan environnemental et résiliente aux risques climatiques. En effet, le secteur évolue dans un environnement contraignant qui ne facilite ni son développement ni son accessibilité à l'ensemble de la population.

Depuis le 10<sup>ème</sup> FED, l'UE intervient déjà dans le sous-secteur de façon cohérente : dans le cadre du projet d'appui à la formation technique et professionnelle, la loi d'orientation et ses décrets d'application ainsi que la stratégie de développement de la formation professionnelle (SDFP) 2014-2019 ont été adoptées par le gouvernement, avec des actions d'appui à leur mise en œuvre prévues dans les années à venir. Néanmoins, puisque le travail débute sur un niveau de capacités et d'organisation du secteur très bas, l'intervention du 11<sup>ème</sup> FED est nécessaire pour consolider les acquis du 10<sup>ème</sup> FED afin d'enclencher un effet durable sur l'accès à l'emploi (y compris des « emplois verts ») et l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes en particulier.

#### 1.2.4 Aspects / outils horizontaux

En tenant compte de l'importance des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de leurs applications en tant que moteurs éprouvés de croissance inclusive et durable, d'innovation et d'esprit d'entreprise dans les pays en voie de développement, lors de l'identification concrète des actions à mener dans les trois secteurs de concentration du programme indicatif national, ainsi que des actions en relation avec les thèmes transversaux, une attention particulière sera accordée à la mise en place des TIC adaptées au contexte local et à la pleine exploitation de leur potentiel pour faciliter des solutions efficaces dans tous les domaines d'intervention, y compris les mesures d'appui prévues pour la société civile. Par ailleurs, le renforcement des capacités du gouvernement pour la production de statistiques fiables, en coordination avec le soutien apporté par l'Union Africaine dans le domaine des statistiques, sera développé. Le problème de manque de données statistiques fiables dans l'Union des Comores sera ainsi abordé comme un thème transversal dans les trois secteurs de concentration au cours du processus d'identification et de formulation de nouveaux projets et programmes.

## 2. Aperçu financier

Secteur 1 - Gouvernance	17 millions EUR	25%
Secteur 2 - Transports durables multimodaux	36 millions EUR	53 %
Secteur 3 - Formation technique et professionnelle	10 millions EUR	14.5 %
Mesures d'appui à la société civile	-	
Mesures d'appui	5 millions EUR	7.5 %
<b>Total</b>	<b>68 millions EUR</b>	<b>100%</b>

Les montants mentionnés dans ce tableau sont indicatifs.

### 3. Soutien de l'UE par secteur

#### 3.1 Gouvernance (montant indicatif: 17 millions d'EUR)

##### 3.1.1 Les objectifs globaux et spécifiques

**L'objectif général:** Renforcer la légitimité, la transparence et l'efficacité de l'Etat afin de dépasser la fragilité politique et économique.

**L'objectif spécifique:** Renforcer les fondamentaux d'une bonne gouvernance politique et financière et l'Etat de droit, en soutenant les réformes engagées dans le domaine électoral, de la justice et des finances publiques.

##### 3.1.2 Les principaux résultats attendus

**Résultat 1: Le processus de démocratisation est consolidé, à travers l'organisation d'élections libres, transparentes et crédibles**

L'UE a déjà répondu favorablement aux demandes d'appui pour l'organisation des élections législatives, insulaires et communales de début 2015. La réforme électorale entreprise en 2014 doit avant tout être complétée en vue des élections du Président de l'Union et des Gouverneurs des îles prévues entre fin 2015 et début 2016 et progressivement consolidée sur la base des recommandations issues des processus électoraux successifs. Des appuis complémentaires, mais à termes dégressifs, sont nécessaires tant en 2015-2016 qu'en 2020, pour les prochaines élections législatives, insulaires et communales, afin de renforcer durablement les capacités des nouvelles institutions électorales indépendantes et, plus largement, des acteurs électoraux. Ces appuis visent également à promouvoir une participation accrue de la population, avec une attention particulière aux femmes, jusqu'ici très peu représentées dans les institutions élues, et aux jeunes, généralement moins impliqués dans la politique et exclus des instances de décision traditionnelles. Ces jeunes peuvent être un vecteur important de changement mais également de déstabilisation, dans un contexte de taux élevés de pauvreté et de chômage, ainsi que de manque de perspectives à court et moyen termes.

Ainsi, l'appui de l'UE vise essentiellement à améliorer la transparence et la crédibilité des scrutins afin de restaurer la confiance et promouvoir la participation de tous les citoyens au processus de démocratisation du pays, gage de consolidation de la stabilité politique.

**Résultat 2: Le système judiciaire est réformé, contribuant à l'amélioration de son indépendance, intégrité, efficacité, accès et équité**

Les actions prioritaires à soutenir sous le 11<sup>ème</sup> FED seront définies sur la base d'une stratégie de réforme du secteur de la justice à développer avec l'appui du 10<sup>ème</sup> FED, à partir des objectifs définis dans la SCA2D. Les pistes préliminaires qui se dégagent concernent la formation et la gestion des carrières des acteurs de la justice; l'amélioration de l'accès, du fonctionnement des tribunaux et des prisons, ainsi que la gouvernance de l'ensemble du système judiciaire avec une attention particulière à la gestion financière et à l'indépendance des juges. Ce volet comprendra aussi la continuation de l'appui à la lutte contre la corruption, notamment à travers le renforcement de la chaîne pénale anti-corruption et l'appui à la Commission nationale de prévention et lutte contre la corruption, en ligne avec la stratégie anti-corruption, adoptée en 2012.

### **Résultat 3: La transparence et l'efficacité dans la gestion des finances publiques sont améliorées, en ligne avec les normes et standards internationaux**

Les priorités d'intervention du 11<sup>ème</sup> FED dans ce domaine seront choisies à partir des priorités et objectifs fixés par la nouvelle stratégie de réformes en gestion des finances publiques couvrant la période 2014-2016 (ou autre éventuel document qui lui succèdera), et sur la base de la coordination et la complémentarité avec les principaux partenaires du secteur: Fond monétaire international (FMI), Banque mondiale, Banque africaine de développement (BAD), France, Afritac. Les pistes préliminaires à ce stade portent sur un appui à un meilleur contrôle externe, y compris la capacité de production de comptes par l'Etat, et un appui à la réforme des marchés publics, répondant aux objectifs iv, v et vi du plan d'actions. Bien que ces domaines cruciaux ont été notés D+Insatisfaisant dans le dernier exercice PEFA, ils attirent peu de financements de la part des autres bailleurs de fonds. Cependant, au vu des problèmes budgétaires liés aux difficultés de mobilisation de recettes mentionnées plus haut, un exercice de re-priorisation de la stratégie de réforme 2014-2016 des finances publiques sera nécessaire en 2015, afin d'identifier les activités urgentes, auxquelles cette composante du 11<sup>ème</sup> FED pourra contribuer. Cette re-priorisation sera réalisée en tenant compte des éventuelles avancées en matière de négociations pour un accord de partenariat économique, qui pourrait avoir un impact sur le système de douane.

#### **3.1.3 Les indicateurs principaux**

Les indicateurs sont détaillés dans l'annexe 3 - Cadre d'intervention sectorielle et indicateurs de performance.

#### **3.1.4 La coordination des donateurs et le dialogue politique**

Le chef de file proposé en 2013 pour le groupe technique sectoriel (GTS) 'Gouvernance' sont les États-Unis, qui n'ont pas de représentant sur place. Ce choix résulte d'une stratégie générale, poursuivie par le gouvernement et appuyée par le système des Nations Unies, en termes d'élargissement du cercle des bailleurs intervenant aux Comores; choix qui pourrait être rediscuté sur la base des engagements des différents partenaires par rapport aux priorités et secteurs visés dans la stratégie nationale.

En tant que principal bailleur dans le domaine électoral, et en l'absence d'un engagement des Nations Unies qui ont géré les fonds des différents bailleurs destinés à l'appui des processus électoraux jusqu'en 2010, l'UE assume de facto depuis 2013 le rôle de chef de file des partenaires au moyen d'un dialogue intensif avec le gouvernement. D'autres partenaires, dont la plupart ne sont pas représentés sur place (Ligue arabe, Organisation internationale de la francophonie, Qatar), contribuent de façon ponctuelle et limitée. Dans le domaine électoral, une coordination est nécessaire au niveau plus politique. Outre le dialogue UE-gouvernement, l'Union africaine assume le rôle de coordonnateur et réunit, au besoin, le corps diplomatique et les principaux partenaires impliqués afin d'assurer un échange d'informations régulier et proposer d'éventuelles démarches conjointes de la communauté internationale auprès des autorités.

Au niveau de la justice, exception faite pour le futur appui de l'UE et, dans une moindre mesure de la France, aucun partenaire ne s'est engagé à fournir des appuis conséquents jusqu'à présent, y compris les États-Unis. Les mécanismes de coordination et de dialogue seront dès lors surtout développés entre l'UE, la France et l'Union des Comores et dans le cadre du dialogue politique.

Au niveau du GTS finances publiques/économie, le FMI et le Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD) ont proposé de se partager les domaines des finances publiques et du commerce respectivement. D'autres partenaires interviennent activement, parmi lesquels la France, la Banque mondiale, la BAD et Afritac. Des efforts ont été entrepris récemment, à l'initiative de l'UE et de la France, pour assurer des réunions/missions conjointes des bailleurs actifs dans le secteur afin de mieux assurer la cohérence des interventions respectives. La base de coordination des bailleurs et le dialogue avec le gouvernement s'appuient sur le plan d'actions pour la réforme des finances publiques, préparé avec un appui d'Afritac en 2013.

#### **3.1.5 Les engagements financiers et politiques du gouvernement**

Pour l'ensemble des résultats définis dans le secteur, le gouvernement s'engage à formaliser la tenue d'un dialogue politique structuré et régulier avec l'UE sur la base de l'art.8 de l'Accord de Cotonou révisé<sup>1</sup>.

Afin de renforcer la gouvernance politique et institutionnelle en lien avec la SCA2D, le gouvernement s'engage à organiser des élections transparentes, crédibles et apaisées en conformité avec le calendrier et le cadre légal en vigueur. Sur la base des recommandations issues des récents processus électoraux, le gouvernement poursuivra les réformes entamées sur le cadre légal en vue des élections du Président de l'Union des Comores et des Gouverneurs des îles autonomes de 2016. Enfin, dans la lignée de la mise en place d'une administration électorale permanente, le gouvernement couvrira les coûts récurrents des structures principales (Commission électorale nationale indépendante (CENI) et Commissions électorales insulaires indépendantes (CEII)) et contribuera significativement au financement des opérations électorales, à défaut de pouvoir prendre en charge la totalité des coûts sur fonds propres durant la période du programme indicatif national (PIN).

Concernant la justice, le gouvernement adoptera la stratégie de réforme de la justice visant indépendance, intégrité, efficacité et accès au système judiciaire et appliquera les recommandations issues du plan d'actions prioritaires, en lien avec le travail de la Commission nationale de prévention et de lutte contre la corruption, qui fait déjà l'objet d'une stratégie spécifique adoptée en 2012. Enfin, le gouvernement poursuivra les réformes en particulier dans la mise en place et l'opérationnalisation du Conseil supérieur de la magistrature. Les activités traduites par ces réformes augmenteront les besoins en financement du secteur auquel le gouvernement s'engage à répondre progressivement dans la programmation et l'exécution du budget dédié au secteur.

Dans la gestion des finances publiques, le gouvernement renforcera le niveau de collaboration entre les coordinations centrales de planification du développement et de gestion des finances publiques. En application de cet engagement, le gouvernement mettra en place le comité interministériel de cadrage macro-budgétaire et élaborera les outils de programmation économique et financière, tel que le cadre budgétaire à moyen terme pour assurer cet alignement.

### 3.1.6 Thèmes transversaux

**Fragilité :** Ce secteur de concentration adresse les PSGs suivants : (i) la politique légitime (résultat 1) ; (ii) la justice (résultat 2) ; (iii) les fondements économiques et les revenus et services (résultat 3).

**Genre :** En ligne avec le « Profil Genre » développé par la BAD en 2009, la participation des femmes en politique demeure un défi majeur pour l'égalité du genre aux Comores, même si des progrès ont été enregistrés lors des élections de 2009 et 2015. Le cadre légal révisé en 2014 comporte d'importants progrès en ce qui concerne la participation des femmes aux processus électoraux à travers plusieurs mesures de « discrimination positive » telles que, par exemple, l'introduction de quotas tant au niveau des listes de candidatures qu'au niveau des membres de la CENI (qui compte actuellement 5 femmes sur 13 membres). Des mesures d'accompagnement visant à promouvoir la participation des femmes seront intégrées dans les projets du 11<sup>ème</sup> FED dans le domaine électoral.

Dans le domaine judiciaire, l'amélioration de l'accès, l'équité, l'efficacité et l'intégrité du système bénéficieront à l'ensemble des citoyens et, plus particulièrement, aux groupes plus faibles et marginalisés, notamment les femmes et les enfants. Cet appui contribuera, entre autres, à combattre l'impunité diffuse et souvent évoquée par les organisations de la société civile actives dans le domaine des droits humains et, plus spécifiquement, dans la défense des droits des femmes et des enfants, victimes de violences et d'abus.

**Droits humains :** Les orientations dans le secteur de la gouvernance découlent en grande partie de l'analyse des priorités établies dans le cadre de la stratégie pays pour les droits humains. La modernisation du système judiciaire devrait permettre, entre autres, une meilleure protection des droits humains et une meilleure performance dans la lutte contre la corruption, soutenue aussi à travers l'appui à la réforme de la gestion des finances publiques. L'appui de l'UE dans le domaine électoral vise les droits civils et politiques des citoyens, avec une attention particulière portée aux femmes et aux jeunes. D'autres sujets importants concernant les droits humains pourront être évoqués dans le cadre du dialogue politique entre l'UE et l'Union des Comores sur la base de l'article 8 de l'accord de Cotonou.

### 3.1.7 L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle:

---

<sup>1</sup> Décision 2010/648/CE, JO L 287, 4.11.2010

RISQUE		MESURES DE MITIGATION
Elections	Déstabilisation politique /Coup d'état	<p>i) Les projets d'appui à la transparence et la crédibilité des processus électoraux successifs (2014, 2016 et 2020) et les engagements du gouvernement dans ce cadre contribuent à consolider le processus de démocratisation et asseoir la légitimité des institutions centrales, insulaires et communales.</p> <p>ii) Le dialogue UE – Union des Comores, intensifié dans le cadre des projets en cours, permet un meilleur suivi de la situation politique et sera maintenu dans le futur. Ce dialogue sera d'avantage structuré à travers l'organisation du dialogue politique sur base de l'art 8 de l'accord de Cotonou.</p>
	Les conditions pour l'organisation des élections 2016/2020 libres et transparentes ne sont pas réunies dans les temps: non adoption de la partie du cadre électoral révisé portant sur élections du Président en 2016 ; non-disponibilité des listes électorales révisées.	<p>i) Les projets d'appui à la transparence et la crédibilité des processus électoraux successifs (2014, 2016 et 2020), les engagements du gouvernement inscrits dans le PIN et le dialogue mené dans ce cadre contribuent à mettre en place les conditions nécessaires pour la tenue d'élections libres, transparentes et crédibles.</p> <p>ii) Un appui à la révision des listes électorales, obligatoire dans la loi, sera également envisagé, en complément des éventuels appuis d'autres partenaires (Nations Unies).</p>
	Fonds insuffisants pour l'organisation des élections.	<p>i) L'UE réserve des fonds du PIN pour contribuer à l'organisation des élections de 2016 et 2020.</p> <p>ii) Le gouvernement inclut dans ses engagements la prise en compte du budget électoral dans le cadre de sa loi de finances et la mobilisation des partenaires afin de couvrir les besoins indispensables à l'organisation des élections.</p>
Justice	Non adoption / appropriation de la stratégie de modernisation de la justice	<p>i) Un appui technique et financier de l'UE est mobilisé sous le 10<sup>ème</sup> FED pour la formulation de la stratégie du secteur à travers une approche participative.</p> <p>ii) La volonté du gouvernement d'adopter une stratégie de réforme sectorielle est confirmée par son engagement inscrit dans le PIN.</p> <p>iii) Un dialogue renforcé UE – Union des Comores accompagnera la formulation de la stratégie.</p> <p>iv) En cas de non-adoption de la stratégie de réforme du secteur, l'intervention se concentrera sur le volet 'anti-corrupcion' pour lequel la stratégie a été approuvée à haut niveau en 2012.</p>
	Retards/résistance à la mise en place d'éléments indispensables aux réformes préconisées par la stratégie sectorielle	<p>i) Des conditionnalités claires seront identifiées au moment de la formulation du programme et lors du dialogue intensifié UE - Union des Comores et feront l'objet d'un suivi rapproché de la part de la délégation de l'UE.</p>
Finances Publiques	Inefficacité de l'appui de bailleurs du fait de l'absence de coordination entre les bailleurs et avec le gouvernement	<p>i) Renforcement du mécanisme de coordination par le gouvernement, avec la mise en place d'une plateforme permanente d'échange sur les finances publiques, pilotée par le gouvernement, tel que figurant parmi ses engagements.</p> <p>ii) Des missions conjointes des bailleurs actifs dans le domaine des finances publiques ont été initiées en 2014 et continueront dans le futur.</p>

	En l'absence éventuelle d'un nouveau programme du FMI, le gouvernement ne maintient plus ses engagements par rapport aux réformes des finances publiques entraînant un ralentissement dans la mise en œuvre des réformes	<p>i) Le suivi des réformes dans le cadre du plan d'actions et des missions du FMI sera systématiquement inscrit dans l'agenda des réunions de coordination et de dialogue gouvernement/bailleurs.</p> <p>ii) L'appui aux réformes des finances publiques de la BAD et la Banque mondiale est encadré par des appuis budgétaires avec des conditions correspondantes.</p> <p>iii) L'UE inscrira la question des finances publiques dans son dialogue bilatéral avec le gouvernement.</p>
--	--	--

## 3.2 Transports durables multimodaux (montant indicatif: 36 millions d'EUR)

### 3.2.1 Les objectifs globaux et spécifiques

**L'objectif global** est de développer la mobilité des biens et des personnes afin de consolider les bases d'une croissance forte et durable en promouvant les échanges commerciaux internes, inter-îles et régionaux et en appuyant le développement du secteur privé.

**L'objectif spécifique:** Renforcer les infrastructures et les services de transports de base multimodaux, durables, sûrs et abordables et la gouvernance du secteur.

La notion de durabilité se réfère à la fois à la pérennité des investissements par la mise en œuvre effective de leur entretien, une réforme clé déjà engagée, et à la définition et la mise en œuvre au niveau des transports d'une stratégie d'atténuation d'impact environnemental et d'adaptation aux effets du changement climatique.

La stratégie d'intervention de l'UE dans le secteur se focalisera sur les transports routiers et maritimes, les plus à même d'avoir un effet de levier cohérent avec les priorités de la SCA2D et d'atteindre les plus démunis par une baisse des prix des produits de consommation et une incitation à la production agricole.

Le volet régional inhérent au programme jouera un rôle majeur dans la réalisation des résultats, et ce en synergie avec les initiatives qui seront mises en œuvre par les organisations régionales.

### 3.2.2. Les principaux résultats attendus

#### **Résultat 1 : La capacité de gestion, de la planification et de la gouvernance du secteur des transports sont renforcées**

*Transports routiers :* Une composante importante de renforcement des capacités visera, en ligne avec la SCA2D et le plan directeur routier, à mieux planifier et gérer les travaux publics de façon transparente, assurer la sécurité routière et le contrôle de charge à l'essieu et offrir un cadre réglementé favorable à l'émergence d'entreprises de transport routier dans le respect des gabarits autorisés par le réseau routier actuel. Enfin, dans l'optique d'une croissance verte et durable, des efforts seront déployés pour incorporer dans l'appui au secteur, des mesures et des modalités d'intervention respectueuses de l'environnement et favorisant l'adaptation aux changements climatiques, notamment à travers le contrôle du débit d'échappement, un cadre réglementé et des outils adaptés à la réduction de l'impact environnemental et l'atténuation des effets des changements climatiques pendant les phases de pré-construction, de chantier routier et d'entretien.

*Transports maritimes :* En ligne avec la SCA2D et le plan directeur portuaire, l'appui institutionnel à l'administration sectorielle visera : (i) la poursuite de la réforme du secteur portuaire visant à l'établissement d'une autorité portuaire unique ; (ii) le renforcement du cadre organisationnel et juridique du secteur permettant notamment une amélioration de la sûreté et de la sécurité, ainsi qu'une meilleure gestion des concessions ; (iii) le renforcement de la gestion et de l'autonomie financière de la Société comorienne des ports ; (iv) l'amélioration du service des douanes, de la capitainerie et des passagers ; (v) la réduction des tracasseries douanières et l'impact financier sur le transfert inter-îles des produits de première nécessité ; (vi) le renforcement du partenariat public-privé et la gestion des contrats de concessions ; (vii) le développement du cadre environnemental afin de promouvoir le développement des ports et des espaces maritimes respectueux de l'environnement, de renforcer l'application des protocoles internationaux et de développer le plan de prévention du déversement des hydrocarbures dans les eaux maritimes.

## **Résultat 2 : Le réseau routier est durablement amélioré et les transports routiers sont moins chers, plus accessibles**

Sous l'impulsion du 10<sup>ème</sup> FED, le financement et la gestion de l'entretien routier courant seront repris progressivement par l'Etat (FER), de 30% des travaux nécessaires en 2015 à 100% des besoins prioritaires en 2020. Néanmoins, le réseau routier requiert, au stade actuel de dégradation, une remise à niveau pour que le gouvernement puisse engager et financer de façon réaliste une stratégie programmée d'entretien préventif utilisant les ressources du FER. Les priorités en termes d'investissement à financer sous le 11<sup>ème</sup> FED découlent du schéma directeur des transports routiers élaboré grâce au financement du 10<sup>ème</sup> FED et la réalisation de l'effort de coordination des bailleurs de fonds potentiels. Ainsi, le choix porte sur la réhabilitation de deux tronçons prioritaires, en cofinancement avec la Banque africaine de développement (BAD) : la RN 2 en Grande Comore et la RN 23 à Anjouan. Ce choix tient compte de la volonté d'intégrer des questions de facilitation des échanges commerciaux (ciblant le désenclavement des zones agricoles), de promotion de multi-modalité (connexion aux ports primaires et secondaires) et l'adaptation des infrastructures routières aux effets du changement climatique (routes côtières particulièrement affectées par la montée du niveau de la mer et par des catastrophes naturelles).

## **Résultat 3 : Les infrastructures du transport maritime sont améliorées et le transport des biens et des personnes moins cher, plus accessible et plus efficace**

Le choix des investissements à financer sous le 11<sup>ème</sup> FED découle des priorités à court terme définie par le schéma directeur portuaire. Le 11<sup>ème</sup> FED contribuera ainsi au financement d'un 'paquet' d'investissements définis comme les plus urgents. Le mécanisme financier envisagé mélangera des subventions du PIN bilatéral et du programme indicatif régional (PIR) qui constituent un levier aux prêts de la Banque européenne d'investissement (BEI). Les options du partenariat public-privé seront analysées dans la phase d'étude pour définir les orientations des contrats de concessions. L'action visera aussi à promouvoir un espace portuaire 'vert', caractérisé notamment par la réduction de la demande en énergie fossiles et l'amélioration de l'efficacité des équipements.

Dans le prolongement du réseau routier et dans l'esprit de promotion de multi-modalité, des investissements ciblés pour améliorer l'accessibilité des liaisons portuaires secondaires pourront aussi être envisagés si leur faisabilité est confirmée par des études.

### **3.2.3. Les indicateurs principaux**

Les indicateurs sont détaillés dans l'Annexe 3 - Cadre d'intervention sectorielle et indicateurs de performance.

### **3.2.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique**

L'Union européenne est le seul bailleur actif dans le secteur des transports depuis 2009 grâce au financement du 10<sup>ème</sup> FED et de ce fait, le dialogue, actif, sur les politiques est pour le moment mené de façon bilatérale avec le gouvernement, avec une certaine implication du Fonds monétaire international (FMI) en ce qui concerne le mécanisme de financement du FER. De façon générale, l'UE s'est appuyée sur les structures existantes (groupe technique sectoriel - GTS) pour assurer la coordination de ses interventions avec d'autres partenaires présents dans le pays. L'UE est proposée comme chef de file pour le GTS 'Infrastructures' qui inclut également le secteur des transports.

Toutefois, la coordination des bailleurs potentiels dans le secteur demeure une faiblesse et résulte, entre autres, de l'absence d'outils de planification. Pour pallier à cette faiblesse, le 10<sup>ème</sup> FED a visé entre autres le renforcement de la fonction de planification au sein du ministère. Ainsi, les deux plans développés avec l'appui du 10<sup>ème</sup> FED – schémas directeurs routier et portuaire – donnent une vision claire des investissements et des financements nécessaires dans les secteurs à moyen terme. Intégrés dans la SCA2D et son plan d'actions prioritaires, ils constitueront la base nécessaire pour la future coordination des donateurs. Aussi, l'UE soutient à travers le 10<sup>ème</sup> FED la mise en place d'une direction de planification au sein du ministère de l'aménagement du territoire qui devra renforcer la responsabilité et la compétence de planification sectorielle au sein du ministère. La délégation de l'UE a aussi pris l'initiative de mieux échanger l'information et de transmettre des rapports aux autres partenaires, notamment le FMI, la Banque mondiale, l'Agence française de développement, la BAD et

Banque européenne d'investissement. Les subventions du 11<sup>ème</sup> FED constituant un levier pour attirer d'autres financements, des modalités communes de mise en œuvre seront envisagées avec la BAD et la BEI dans le cadre des investissements routiers et maritimes respectivement.

De nouveaux donateurs ont exprimé leur intérêt potentiel dans le secteur : la BAD, la BEI et les fonds arabes (le fonds saoudien pour le développement, le fonds arabes pour le développement économique, la Banque islamique de développement) , et une coordination des interventions est déjà en cours sur la base de la SCA2D et les deux schémas, afin d'assurer la complémentarité dans le secteur. Pour renforcer cette coordination, l'UE va promouvoir des missions et potentiellement aussi des modalités conjointes avec ces donateurs. Il est prévu de poursuivre l'organisation d'au moins une réunion de coordination et de planification des bailleurs chaque année au cours de laquelle les indicateurs clés du secteur seront évalués.

### **3.2.5. Les engagements financiers et politiques du gouvernement**

Dans l'objectif de la mise en œuvre efficace du PIN, le gouvernement des Comores devra accroître son leadership dans la programmation, la planification et le suivi des activités du secteur des transports. Il devra entre autres :

- s'assurer d'une meilleure coordination entre les niveaux central et insulaire. Ainsi, les rôles et les responsabilités des acteurs seront clarifiés dans la complémentarité des actions et dans la solidarité des financements pour les besoins prioritaires;
- procéder à l'actualisation de la loi programme (loi n°11-025/AU) portant sur le développement durable du secteur des transports 2012-2017 pour être en phase avec les nouvelles orientations définies dans la SCA2D et traduite en plans directeurs;
- accroître le niveau de transparence dans la gestion des marchés publics du secteur en faisant recours aux outils disponibles et validés afin de promouvoir le secteur privé dans un cadre partenarial constructif et attractif.
- S'assurer de l'allocation financière au FER et à la Société comorienne des ports (SCP)

Relativement aux transports routiers et afin de consolider les acquis du 10<sup>ème</sup> FED, le gouvernement s'engage à :

- poursuivre et augmenter le transfert régulier des ressources financières au FER, de façon à couvrir progressivement avec ses fonds propres, la totalité des besoins prioritaires en matière de financement de l'entretien courant d'ici la fin de 2020 ;
- programmer les investissements du secteur en lien avec les priorités définies dans la SCA2D et le schéma directeur des transports routiers ;
- prendre en compte des aspects de protection environnementale et des mesures de réduction de l'impact du changement climatique dans les projets d'infrastructures ;
- intervenir régulièrement et de manière préventive pour éviter la surcharge à l'essieu, source de dégradation précoce de la chaussée et d'insécurité routière ;
- renforcer la sécurité routière via des investissements physiques et de la sensibilisation des usagers de la route;
- définir et adopter les dispositions légales pour permettre l'instauration d'une Agence routière visant, entre autres, à promouvoir les petites et moyennes entreprises (PME) et les bureaux d'études locaux.

Relativement aux transports maritimes, le gouvernement s'engage à :

- poursuivre les réformes des établissements publics en lien avec la nouvelle loi sur l'autorité du transport maritime et de la gestion portuaire ;
- Poursuivre la structuration de la SCP et s'assurer de la bonne gestion financière de la société ;
- renforcer les niveaux de sécurité et de sûreté maritime conformes avec la réglementation locale et les recommandations des organisations internationales desquelles l'Union des Comores est membre ;
- supprimer les taxes inter-îles, hors redevances administratives, qui n'ont pour effet que d'augmenter le coût des échanges de biens, personnes et services à l'intérieur du pays et qui sont contraires au principe de continuité territoriale.

### **3.2.6. Thèmes transversaux**

**Fragilité :** Ce secteur de concentration adresse le PSG 4 'Fondements économiques'.

**Environnement :** Le processus d'intégration de l'environnement dans les projets d'infrastructures des transports a démarré avec l'appui du programme d'appui au développement durable du secteur des transports (PADDST) sous le 10<sup>ème</sup> FED dont l'objectif est de mettre en place un système intégrant la gestion environnementale avec

les outils appropriés. L'intégration des questions de l'environnement et de changement climatique est la priorité de ce secteur et se concrétisera par des actions ciblées, comme la révision des législations nationales relatives aux études d'impact environnemental pour les projets d'infrastructures, le contrôle technique des voitures, la réglementation des véhicules lourds, le développement du concept 'Port Vert' et 'Transport Vert'. L'aspect environnemental du développement du secteur des transports sera traité en synergie avec les programmes régionaux et le projet d'adaptation au changement climatique (AMCC). Ce programme, dont les activités débutent en 2015, prévoit notamment la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique du secteur des transports comprenant les aspects liés au climat. Les recommandations issues de cette étude et de l'utilisation d'outils d'examen préliminaire ('screening') des risques et aspects liés à l'environnement et au climat seront intégrées dans les activités.

**Genre :** En ligne avec le profil genre développé en 2009 par la BAD, les agriculteurs comoriens (dont la majorité sont des femmes) sont pénalisés par l'absence ou le mauvais état des routes, ce qui représente une contrainte pour la commercialisation des produits agricoles. L'intervention du 11<sup>ème</sup> FED, en contribuant à la réhabilitation des routes et à l'augmentation du trafic maritime inter-îles des passagers et des biens, traitera la question du genre de façon indirecte.

### 3.2.7. L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle :

	RISQUE	MESURES DE MITIGATION
General au secteur des transports	Manque de clarté dans la répartition des rôles et responsabilités, source de conflit et de blocage entre les niveaux central et insulaire	Le travail sur la clarification des rôles a débuté sous le programme du 10 <sup>ème</sup> FED, avec un projet de décret de reclassification des routes prêt à être approuvé. L'engagement du gouvernement est de l'approuver et de le mettre en application en 2015.
	Faiblesse de la coordination entre l'Etat et les bailleurs de fonds de façon à optimiser les ressources	Sur la base de la SCA2D et des deux plans directeurs, la coordination sectorielle sera renforcée sous le 11 <sup>ème</sup> FED, avec l'introduction de réunions annuelles de coordination technique et éventuellement des modalités de mise en œuvre conjointe.
	Dégâts aux infrastructures routières et portuaires causés par le changement climatique (tempêtes, élévation du niveau de la mer, ...)	Des mesures de protection contre les aléas climatiques ('climate proofing') seront intégrées dans la planification et la réalisation des infrastructures et dans les plans d'entretien.
Transports routiers	Insuffisance des ressources financières du FER pour couvrir tous les besoins prioritaires du secteur afin de pérenniser les investissements.	i) L'engagement du gouvernement à augmenter et sécuriser les versements au FER pour financer progressivement l'entretien courant des axes routiers prioritaires de 30% en 2015 à 100% en 2020 est inscrit dans le PIN et conditionnera l'approbation des programmes relatifs du 11 <sup>ème</sup> FED. ii) Renforcement des capacités de l'Etat à mieux gérer les ressources du secteur (programme du 11 <sup>ème</sup> FED)
	Insuffisance en ressources Humaines dans l'administration routière à assurer la planification, l'exécution et le contrôle de l'entretien routier	i) L'évolution de la cellule de gestion des travaux au sein de la direction générale des routes et du transport routier vers la mise en place d'une agence routière autonome en 2016 figure comme un des engagements du gouvernement sous le 11 <sup>ème</sup> FED. ii) L'intervention du 11 <sup>ème</sup> FED inclura une composante importante d'appui institutionnel dans les domaines maritime et terrestre.
Transports maritimes	Stagnation, voire augmentation du facteur « transport » dans le prix des produits malgré les travaux d'aménagement censés réduire le coût des opérations portuaires	Cette question sera analysée au niveau des études de faisabilité pour les travaux. Bien que les prix obéissent à la logique d'une économie de marché, un accord préalable avec le secteur privé est envisagé pour éviter ce risque.
	Faiblesse du cadre de partenariat	L'intervention du 11 <sup>ème</sup> FED contient une composante

publique/privé	importante d'appui institutionnel sous lequel le cadre des partenariats public/privé sera renforcé.
Manque d'autonomie de gestion et inefficacité de l'administration du transport maritime	<p>i) L'engagement du gouvernement dans le cadre du 11<sup>ème</sup> FED relève du principe de l'autonomisation de l'administration en charge du transport maritime, au même titre que ce qui est fait pour le transport aérien.</p> <p>ii) Appui institutionnel à l'administration sectorielle visant la poursuite de la réforme du secteur portuaire et le renforcement de l'autonomie et de la gestion financière de la société comorienne des ports.</p>

### 3.3 Formation technique et professionnelle (montant indicatif: 10 millions d'EUR)

#### 3.3.1 Les objectifs globaux et spécifiques

**Objectif global :** Renforcer la formation du capital humain en lien avec les besoins du marché de travail comorien et les secteurs à fort potentiel de croissance définis par la SCA2D.

**Objectif spécifique :** Améliorer l'offre, la qualité et la gouvernance du secteur de la formation technique et professionnelle (FTP) pour une meilleure employabilité et insertion professionnelle des sortants du système de formation.

La stratégie d'intervention sera définie sur la base de la stratégie de formation technique et professionnelle et son plan d'actions qui seront complétés courant 2015 dans le cadre de l'appui de l'UE sous le 10<sup>ème</sup> FED.

#### 3.3.2. Les principaux résultats attendus

##### **Résultat 1 : L'offre et l'accès de la formation technique et professionnelle sont étendus et adaptés au marché du travail**

L'offre et l'accès de la FTP aux Comores sont restreints d'un point de vue quantitatif et qualitatif avec des spécialités peu nombreuses et peu diversifiées. Il est stratégiquement essentiel pour les Comores d'augmenter le nombre des jeunes s'orientant vers la FTP avant le bac ainsi que les capacités d'accueil de ces derniers, d'intégrer dans des dispositifs de FTP innovants les enfants déscolarisés qui arrivent sur le marché du travail sans qualification, de redresser le déséquilibre d'accès entre les filles et les garçons, et de développer la formation par apprentissage. Il est également important d'assurer une orientation vers des formations qui correspondent à des réels besoins de l'économie.

En continuité avec les actions entreprises sous 10<sup>ème</sup> FED, les actions du 11<sup>ème</sup> FED visent à relever ces défis, en ligne avec les besoins du marché du travail et les secteurs économiques identifiés dans la SCA2D. Le choix définitif des secteurs d'intervention prioritaires ne sera possible qu'après l'analyse du marché de l'emploi et des principaux secteurs porteurs, analyse qui est actuellement en cours dans le cadre du projet d'appui à la formation technique et professionnelle du 10<sup>ème</sup> FED. Les résultats de l'enquête 1,2,3 financée par la BAD visant à doter les Comores de données fiables sur l'emploi, permettront d'approfondir l'analyse des besoins. Ces études seront aussi utiles pour définir les axes de régulation (ou de remédiation) de l'offre de la formation professionnelle, ceci afin d'accroître l'adéquation « formation – emploi ». Le 11<sup>ème</sup> FED pourrait également contribuer à redresser d'autres déséquilibres d'accès et d'équité : entre les îles, entre l'offre formelle et non formelle, entre l'offre publique et l'offre privée (écoles privées, organisations de la société civile, centre de formation consulaire...) et entre l'offre de formation 'diplômante' et 'non diplômante'.

A partir de ces analyses, ainsi que sur la base d'un processus consultatif sectoriel et prenant en compte les opportunités en matière de transition vers une économie plus verte, un plan d'actions pour la mise en œuvre de la stratégie FTP définira le rééquilibrage nécessaire de l'offre de la FTP et établira ainsi les besoins prioritaires à financer sous le 11<sup>ème</sup> FED.

##### **Résultat 2 : La qualité et la performance de la formation technique et professionnelle sont améliorées**

La qualité d'une formation technique et professionnelle se joue essentiellement dans sa conception et comprend des éléments comme : l'existence de référentiels de compétences clés, un plan de formation organisé autour de compétences, des modes pédagogiques articulant théorie et pratique, un partenariat négocié entre les acteurs etc. D'autres facteurs comme l'état quantitatif et qualitatif des ressources humaines, l'état des locaux et des équipements ainsi que la présence d'un système d'orientation et d'accompagnement au service de la définition de parcours d'insertion professionnelle contribuent également à l'amélioration de la qualité. Concernant la performance, elle peut se comprendre comme un point d'équilibre entre les ressources mobilisées (humaines, matérielles, financières) et les résultats obtenus, notamment en terme d'apprentissage, d'employabilité et d'insertion professionnelle des sortants du système de la FTP.

Pour relever les défis de qualité et de performance de la formation technique et professionnelle dans le contexte comorien, le 11<sup>ème</sup> FED contribuera à élaborer des nouveaux référentiels de la FTP (y compris dans des domaines émergents liés à l'économie verte, à l'adaptation et l'atténuation du changement climatique), à améliorer le niveau de compétences des acteurs de formation et d'encadrement, la qualité de la mise en œuvre pédagogique des formations, à uniformiser le système de qualifications et de certifications et à mettre en place un cadre national d'évaluation et de certification de compétences avec, notamment, la validation des acquis de l'expérience (VAE<sup>2</sup>). Le 11<sup>ème</sup> FED pourra également contribuer à améliorer l'insertion professionnelle des jeunes dans le tissu économique à travers leur orientation et leur accompagnement dans toutes les étapes de leur parcours de formation et d'insertion. Ceci devra se faire en s'appuyant sur un partenariat actif avec les différentes autorités/structures impliquées dans la FTP. Un appui en termes d'amélioration de l'état des locaux et des équipements des structures des FTP sera aussi envisagé en fonction des priorités à définir dans le plan d'actions pour le secteur.

### **Résultat 3 : La gouvernance du système de FTP est améliorée**

Dans le cadre du 10<sup>ème</sup> FED, la stratégie pour le développement de la formation professionnelle (FP) et plusieurs décrets ont déjà été adoptés. Au terme de l'intervention, d'autres acquis sont attendus : la construction d'un management partenarial de la FP, le développement des capacités du personnel de gestion et de pilotage du secteur, la mise en place d'un système de suivi sur l'emploi et la formation grâce au système d'information et de gestion sur l'emploi et la formation professionnelle (SIGE) qui fait le lien entre l'offre et la demande en FTP, et la formalisation de propositions concrètes pour des mécanismes de financement de la FP et de gestion des ressources financières.

Néanmoins, les besoins de renforcement des capacités des acteurs en charge de la FTP (ministère de l'emploi, du travail, de la formation professionnelle et de l'entrepreneuriat au féminin, ministère de l'éducation nationale et des commissariats en charge de l'éducation, organisations professionnelles, organisations patronales, syndicats, jeunes, etc.) sont réels. Il en est de même concernant les besoins de clarification de leurs rôles à plusieurs niveaux: institutionnel, organisationnel, financement, pédagogique, suivi/évaluation. Enfin, des interventions pour améliorer la capacité du système à produire des compétences avec le meilleur rapport coût-bénéfice seront également envisagées. Tout cela nécessitera un travail continu sous le 11<sup>ème</sup> FED pour une meilleure gestion du système de FTP. Le 11<sup>ème</sup> FED contribuera aussi à l'actualisation et la durabilité du SIGE.

#### **3.3.3 Les indicateurs principaux**

Les indicateurs sont détaillés dans l'annexe 3 - Cadre d'intervention sectorielle et indicateurs de performance.

#### **3.3.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique**

---

<sup>2</sup> La VAE permet à un professionnel qui n'a pas suivi de formation formelle d'obtenir une certification à travers la validation de son expérience et la reconnaissance de ses compétences. La certification obtenue par la VAE a la même valeur que celle obtenue par la voie de la formation. Elle permet d'accéder à une formation d'un niveau supérieur ou de s'inscrire à un concours, de changer d'emploi et d'évoluer professionnellement.

La coordination des donateurs et le dialogue sur les politiques sont assurés dans le cadre du GTS 'Education', un des groupes les plus actifs aux Comores, constitué dans le cadre de préparation du plan intérimaire d'éducation (PIE) en vue d'accéder au financement du partenariat mondial pour l'éducation (PME). Depuis 2012, la coordination a été structurée avec l'UNICEF comme chef de file. Le choix de la formation professionnelle comme cible spécifique du secteur éducation résulte des consultations avec l'UNICEF et la France, en vue d'assurer la complémentarité des appuis. L'UNICEF envisage des appuis pour faciliter l'insertion des enfants de 12 à 14 ans dans le système de FTP, dans le cadre desquels un partenariat pourrait être envisagé. La coordination entre les principaux donateurs est déjà avancée mais pourrait être davantage renforcée si les bailleurs non traditionnels (ex. les bailleurs arabes) adhèrent aux structures existantes.

La France est surtout active dans l'enseignement en français, notamment à travers son projet d'appui au français. L'UNICEF, outre son rôle de gestionnaire du PME, intervient dans l'éducation préélémentaire et primaire. Le Qatar, à travers la Fondation « Educate a Child », intervient en collaboration avec l'UNICEF afin d'augmenter le taux de scolarisation primaire. L'Organisation internationale de la francophonie (OIF) est en train de finaliser la préparation d'un projet (avec 80% sous financement UE) d'amélioration de la qualité de l'éducation à travers la formation des maîtres.

A part quelques appuis ponctuels, comme la réhabilitation et le renforcement de l'école de pêche à Anjouan par le Japon et le plan de réhabilitation de l'école agricole à Mohéli par le Qatar, l'UE est le seul donateur actif dans domaine de la formation professionnelle.

### 3.3.5. Les engagements financiers et politiques du gouvernement sont:

Afin d'harmoniser les politiques et stratégies sectorielles en ligne avec la loi n°13-007/AU, loi d'orientation sur la formation technique et professionnelle, la stratégie pour le développement de la formation professionnelle validée en avril 2014, sera révisée pour intégrer l'enseignement technique. Les structures et les ressources humaines nécessaires pour piloter le secteur FTP seront opérationnalisées en conséquence.

Dans cette dynamique, un fonds pour le développement de la FTP sera mis en place et des mesures fiscales pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie seront prévues dans la loi de finances de 2019.

En outre, le gouvernement réitère son engagement à prévoir au moins 25% des ressources du budget de l'Etat à consacrer à l'éducation en ligne avec l'engagement du PIE.

Enfin, le gouvernement, en particulier les deux ministères en charge de l'éducation et de l'emploi poursuivront leurs efforts entamés pour le renforcement du cadre de concertation et de coordination au niveau institutionnel pour l'éducation et la formation technique et professionnelle.

### 3.3.6. Thèmes transversaux

**Fragilité :** Ce secteur de concentration adresse le PSG 4 Fondements économiques.

**Genre :** L'accès des filles et des femmes à la FTP est très limité compte tenu d'une offre peu adaptée à leurs besoins spécifiques. Par conséquent, il est prévu que le 11<sup>ème</sup> FED contribuera à redresser ce déséquilibre sur le plan de l'équité, entre autres en promouvant des formations adressées spécifiquement aux femmes, par exemple dans le domaine de l'entreprenariat féminin, des actions de sensibilisation et la mise en place de services appropriés. Des indicateurs spécifiques sur la question du genre sont intégrés dans le cadre de résultat 1.

**Environnement et changement climatique :** Ce secteur a le potentiel de contribuer à la transition vers une économie plus verte et plus adaptée aux défis engendrés par le changement. Sur base d'un examen préliminaire des opportunités liées à la gestion de l'environnement et au changement climatique, les activités intégreront le cas échéant le développement de programmes de sensibilisation et formation dans ces domaines.

**Handicap :** Les besoins des personnes souffrant de handicaps seront aussi pris en compte dans le cadre du programme d'intervention FTP.

### 3.3.7. L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle

RISQUE	MESURES DE MITIGATION
Le conflit de compétences (entre l'Union et les Iles, entre le ministère de l'éducation nationale en charge de la formation technique et le ministère de la FP) concernant	Le 11 <sup>ème</sup> FED appuiera la clarification des rôles des différents acteurs.

le pilotage et la gestion du secteur	
Le risque financier se situe à deux niveaux : faiblesses des ressources financières publiques (2.3% des dépenses courantes dédiées à la FTP par rapport aux autres niveaux d'études contre 5,5% au niveau régional) et coût unitaire de la FTP très élevé (2,6 fois plus cher que la moyenne régionale)	La stratégie pour le développement du secteur prévoit déjà : - Les mesures fiscales en faveur de la FP seront inscrites dans la loi de finances (2019). - Des modes de financement durable et des interventions pour améliorer la capacité du système à produire des compétences avec le meilleur rapport coûts-bénéfices seront mises en œuvre. Ces éléments sont repris dans les engagements de l'Etat sous le 11 <sup>ème</sup> FED et la question du prix unitaire fera l'objet d'un appui spécifique du 11 <sup>ème</sup> FED
Des appuis parallèles de la part les bailleurs non traditionnels intervenant dans le secteur pourraient affecter l'absorption des fonds et l'efficacité des interventions.	La coordination des bailleurs sera renforcée et les bailleurs non traditionnels invités à intégrer le dispositif de coordination existant.

#### 4. Appui à la société civile

Les organisations de la société civile (OSC) sont régulièrement consultées à chaque étape du processus de programmation de l'Union européenne en Union des Comores : en amont, en appui à l'élaboration du PIN et lors des études d'identification, lors de la mise en œuvre de certains projets où elles sont parties prenantes, voire bénéficiaires de subventions, et enfin en aval lors des évaluations.

Le dialogue avec les OSC est organisé en collaboration avec la cellule de l'ordonnateur national, les équipes de projets et missions d'expertises déployées en Union des Comores.

Les OSC ont été étroitement associées à la rédaction de la *Feuille de route 2014-2017 pour l'engagement de l'UE envers la société civile*<sup>3</sup>, qui vise à renforcer le développement des capacités de la société civile et son implication dans le dialogue et la mise en œuvre des politiques publiques.

En tant que principal instrument de mise en œuvre de cet engagement, le programme « Organisations de la société civile et autorités locales » a été doté d'une allocation indicative de 3 millions d'EUR pour la période 2014-2017. Non seulement ce programme permettra aux OSC de participer davantage au développement du pays mais également d'accompagner la mise en place et la montée en puissance des premiers conseils communaux, légitimement élus en 2015, à travers la promotion de partenariats et d'initiatives de développement conjoints au niveau local.

Enfin, une enveloppe additionnelle indicative de 0.6 millions d'EUR de l'instrument européen pour la démocratie et les droits humains (IEDDH) viendra également renforcer les capacités de la société civile afin notamment d'accompagner les réformes entreprises dans le domaine électoral et judiciaire.

Les priorités et modalités des appels à propositions locaux seront établies sur la base de la stratégie nationale, de la *Feuille de route de l'UE* et des résultats d'une étude cartographique effectuée début 2015.

#### 5. Enveloppe B

Aucune allocation n'est prévue à cet effet. Cependant, en cas de nécessité, une décision de financement destinée à couvrir un besoin de financement imprévu et urgent peut toujours être prise, indépendamment du statut de l'allocation B indicative mentionnée.

#### 6. Autres mesures d'appui

Les Comores font partie des pays politiquement fragiles, avec une administration publique qui fait face à de graves insuffisances humaines, organisationnelles et matérielles. C'est aussi le cas de la vice-présidence en charge du ministère des finances, qui reste encore dépourvue des ressources financières et humaines nécessaires pour assumer le rôle qui lui incombe dans la participation à l'ensemble des phases du cycle de projet, et plus généralement dans la coopération UE-Union des Comores. L'UE maintiendra son soutien au renforcement des

<sup>3</sup> Feuille de route de l'Union européenne pour l'engagement avec la société civile 2014-2017, 29/09/2014

capacités des acteurs de la coopération à travers des appuis pour un montant indicatif de 5 millions d'EUR qui inclura un soutien à la cellule d'appui à l'ordonnateur national et des appuis ponctuels aux autres parties prenantes, ainsi qu'une facilité de coopération technique.

Ces mesures d'appui, serviront également à faciliter le dialogue de l'UE avec le gouvernement et les autres parties prenantes, notamment la société civile et le secteur privé, et à soutenir le processus de formulation des nouveaux projets et programmes, notamment en ce qui concerne l'analyse des risques et l'identification des mesures de mitigations ainsi que l'intégration des thèmes transversaux tels que les droits humains, le genre et l'environnement.

### **Pièces jointes**

- 1.a. Aperçu du pays
- 1.b. Suivi Objectifs du Millénaire pour le Développement
2. Matrice des bailleurs avec dotations indicatives par secteur
3. Cadre d'intervention sectorielle et indicateurs de performance
4. Calendrier indicatif pour l'engagement des fonds FED
5. Rapport sur le processus de consultations
6. Tableau récapitulatif des engagements du gouvernement

## ANNEXE 1.A. APERÇU DU PAYS

<p><b>Rang pays :</b> Pays moins développé</p> <p><b>Indice de développement humain :</b> faible<sup>4</sup> à 0.488 (2014) - se situant à la 159<sup>ème</sup> place sur 187 pays, et en dessous de la moyenne sub-saharienne qui est de 0.502.</p> <p><b>PIB par habitant 2013<sup>5</sup> :</b> 840 US\$ (nominal)</p> <p><b>Taux de croissance annuelle du PIB 2012-2013 :</b> 3.3%</p> <p><b>Population :</b> 700 000(2013)<sup>6</sup>, population urbaine 28.2%</p> <p>Taux de mortalité maternelle (283 par 100 000)<sup>7</sup>, taux de mortalité moins de cinq ans (78 par 1 000)<sup>8</sup> : inférieur à la moyenne des pays moins développés<sup>9</sup></p> <p><b>Inégalité :</b> un coefficient de Gini de 64.3</p> <p><b>Accès à l'électricité :</b> 45% en 2012<sup>10</sup></p> <p><b>Ease of doing business index<sup>11</sup> :</b> 159<sup>ème</sup> sur 189 pays</p> <p><b>Alerte (Red flags) pour la sécurité alimentaire:</b> Y</p> <p><b>Fragilité selon la liste de l'Organisation de coopération et de développement (OCDE) :</b> Y</p> <p><b>Membre du G7+initiative sur la fragilité :</b> Y</p> <p><b>"New Deal" pays pilote ou équivalent :</b> Potentiellement</p>	<p><b>Position de l'UE dans le pays</b></p> <p>Rang UE (volume de commerce dans le pays) : \$ 20.1 million (2012)</p> <p>Nombre de bailleurs dans le pays (y compris les multilatéraux) : 10</p> <p>% UE de l'aide publique au développement (ODA) dans le pays : +/- 25%</p>
--	---

	2008	2009	2010	2011	2012	2013(proj)	2014(proj)	2015(proj)
<b>Revenu national et prix</b>								
PIB nominal (KMF, m)	178,047	189,586	201,028	216,011	228,167	243,550	261,312	280,404
PIB nominal (€, m)	362,6	386,1	408,6	439,0	464,7	496,0	532,2	571,1
Croissance du PIB réel (%)		1.8	2.1	2.2	3.0	3.5	4.0	4.0
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)		4.8	3.9	6.8	5.6	3.1	2.1	2.3
<b>Finances publiques</b>								
Dépenses (y compris prêts nets)	94,4	88,9	98,4	97,3	117,7	126,3	137,2	146,3
Recettes domestiques (excl. Dons)	47,4	53,8	58,8	70,3	89,9	75,2	79,9	87,0
Dons	37,9	37,4	59,2	32,8	44,5	141,6	48,5	49,6
Solde global (base ordonnancement) y compris dons	-9,1	2,3	19,6	6,3	16,6	90,5	-8,9	-9,8

4 <http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr14-report-fr.pdf>

5 IMF Country Report No 13/371, December 2013

6 <http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr14-report-fr.pdf> - Projection basée sur la variante moyenne de fertilité

7 <http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr14-report-fr.pdf> - valeur 2013

8 Ibid, valeur 2012

9 Taux de mortalité maternelle est de 389 par 100 000 et mortalité de moins de cinq ans est de 84 par 1 000.

10 IMF Country Report No 13/371, December 2013

11 [http://en.wikipedia.org/wiki/Ease\\_of\\_doing\\_business\\_index](http://en.wikipedia.org/wiki/Ease_of_doing_business_index)

Solde global (base ordonnancement) excl. Dons	-47	-35,1	-39,6	-27,0	-27,8	-51,1	-57,3	-59,3
Traitements et salaires	32,0	34,7	36,4	37,5	37,2	37,9	38,7	40,0
<b>Secteur extérieur</b>								
Exportations de biens et de services (% PIB)		14,5	15,6	16,2	14,9	15,6	15,8	16,1
Importations de biens et de services (% PIB)		47,7	49,9	50,2	53,9	53,1	52,3	49,7
Compte courant		-7,8	-7,0	-9,4	-3,8	-6,1	-10,5	-9,1
Réserves internationales brutes (en mois d'importations c.a.f.)		6,8	6,3	6,7	7,1	6,1	6,0	6,1
<b>Dettes extérieures</b>								
Dettes extérieures, VAN en pourcentage du PIB		46,2	38,9	33,1	8,4	10,0	12,3	14,4
Van en pourcentage des exportations de biens et de services		329,7	308,0	203,9	56,5	64,1	78,0	89,2
Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et de services nonfacteurs		13,5	19,5	10,0	10,6	0,7	1,8	2,4

**Commerce :** Les principaux partenaires commerciaux qui importent des Comores sont en ordre d'importance : la France, le Pakistan, la Chine et les Emirats arabes unis. Les Comores exportent principalement en Inde, au Singapour, en France et aux Pays Bas. Au niveau de l'exportation, le commerce extérieur est dominé par les produits agricoles (qui contribue à 46% du PIB et 90% des recettes d'exportations en 2012<sup>12</sup>).

		2007	2008	2009	2010	2011	2012
	Commerce entre l'UE et les Comores (millions d'euros) <sup>13</sup>						
	Importations	9	12	9	8	9	
	Exportations	31	42	32	45	40	
	Balance	22	30	23	37	31	

<sup>12</sup> Rapport Juin 2014 : Actualisation de la politique agricole et formulation d'une stratégie sur le court à long terme pour le secteur comme vecteur pour lutter durablement contre l'insécurité alimentaire aux Comores.

<sup>13</sup> [http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2011/january/tradoc\\_147248.pdf](http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2011/january/tradoc_147248.pdf)

**ANNEXE 1.B SUIVI OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT**

Objectif	Cible	Indicateur	Dernier chiffre récent	Cible 2015	L'objectif sera-t-il atteint en 2015 ?
<b>OMD1 : ELIMINER L'EXTRÊME PAUVRETÉ ET LA FAIM</b>	Cible 1A. : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté (%)	45.6 (2012)	27,3	peu vraisemblable
	Cible 1 B : Atteindre le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes de trouver un travail décent et productif	Proportion Emploi/population (%)	20 (2012)	59	peu vraisemblable
		Proportion de gens employés vivant en dessous du seuil de pauvreté (%)	45 (2012)	28	peu vraisemblable
		Proportion des personnes travaillant pour leur propre compte et des travailleurs familiaux dans l'emploi total	65 (2004)	28	peu vraisemblable
Cible 1 C : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans (%)	15.3 (2012)	7	peu vraisemblable sans augmentation des efforts	
<b>OMD 2 : ASSURER UNE ÉDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS</b>	Cible 2 A : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	Taux net de scolarisation (%)	79.4 (2011)	95	potentiellement si efforts accentués
		Taux d'achèvement primaire (%)	63.2 (2011)	74	potentiellement si efforts accentués
		Taux d'alphabétisation des 15-24 ans (%)	68 (2011)	90	potentiellement si efforts accentués
<b>OMD 3 : PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES</b>	CIBLE 3 A : Eliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux d'enseignement en 2015 au plus tard	Ratio fille/garçon dans l'enseignement primaire	0.9 (2011)	1	Probablement
		Ratio fille/garçon dans l'enseignement secondaire	0.9 collège /1.1 lycée (2011)	1	Probablement
		Ratio fille/garçon dans l'enseignement supérieur	0.81 (2011)	1	Probablement
		Part des femmes dans l'emploi salarié non-agricole (%)	24 (2011)	50	peu vraisemblable
		Proportion des sièges tenus par les femmes dans le parlement national (%)	2 (2011)	50	peu vraisemblable
<b>OMD 4 : RÉDUIRE LA MORTALITÉ DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS</b>	CIBLE 4 A : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1.000 naissances vivantes	50 (2012)	40	Probablement
		Taux de mortalité infantile pour 1.000 naissances vivantes	35.3 (2012)	28	Probablement

		Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (%)	85.3 (2012)	100	potentiellement si efforts accentués
<b>OMD 5 : AMÉLIORER LA SANTÉ MATERNELLE</b>	Cible 5 A. : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	Taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances vivantes (%)	172 (2012)	129	potentiellement si efforts accentués
		taux d'accouchements assistés par un personnel médical qualifié (%)	82 (2012)	100	potentiellement si efforts accentués
	Cible 5 B : Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015	Taux de la prévalence contraceptive (%)	19.4 (2012)	100	peu vraisemblable
		Taux de fécondité des adolescentes pour 1000 femmes (15 à 19 ans)	70 (2012)	50	peu vraisemblable
<b>OMD 6 : COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET AUTRES MALADIES MAJEURES</b>	Cible 6 A : D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/Sida et commencé à inverser la tendance actuelle	Prévalence du VIH parmi la population âgée de 15-24 ans (%)	0.05 (2012)	0,025	Probablement
		Proportion des 15-24 ans avec une connaissance générale correcte du VIH/SIDA (%)	67.8 (2012)	100	potentiellement si efforts accentués
	Cible 6 B : D'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida	Proportion de la population avec une infection VIH avancée avec accès aux médicaments anti-rétroviraux (%)	100 (2012)	100	oui
	Cible 6 C : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	taux d'incidence lié au paludisme (%)	9 (2012)	16,5	Oui-DEPASSE
		Proportion des enfants de moins de 5 ans dormant sous une moustiquaire imprégnée (%)	61 (2012)	100	potentiellement si efforts accentués
		prévalence liée à la tuberculose	15 (2003)	16	Oui-DEPASSE
<b>OMD 7 : ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE</b>	Cible 7A. : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	Proportion du territoire couverte par la forêt (%)	2.2 (2010)	6,6	peu vraisemblable
	Cible 7 B : Réduire la perte de biodiversité, atteindre d'ici 2010, une diminution importante du taux de perte	Zones marines et terrestres protégées (% de la superficie totale)	0.6 (2012)	9,3	peu vraisemblable
	Cible 7 C : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre	Proportion de la population utilisant une source améliorée d'eau potable (%)	22.4 (2012)	50	peu vraisemblable
		Proportion de la population utilisant une installation améliorée d'assainissement (%)	50 (2012)	66	peu vraisemblable
	Cible 7 D : Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	Proportion des ménages ayant accès à des logements non précaires (%)	72.6 (2012)	100	peu vraisemblable

<b>OMD 8 : METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT</b>	Cible 8A : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire	Taux de couverture et d'ouverture du commerce international (%)	C=7 / O=57 (2012)	C=5 / O=81	peu vraisemblable malgré politique volontariste en cours
	Cible 8 B : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits Etats insulaires en développement	Proportion de l'aide publique au développement (APD) destinée aux secteurs sociaux (en%)	55 (2012)	80	peu vraisemblable
		APD reçue par les petits Etats insulaires en développement en pourcentage de leur revenu national brut (% du PIB)	13 (2012)	350	peu vraisemblable
	Cible 8 C : Allègement de la dette annoncé au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)	Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services (%)	39 (2012)	25	potentiellement si efforts accentués
	Cible 8 D : En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement	Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments essentiels à un coût abordable et dans des conditions pouvant être maintenues durablement (%)	12 (2012)	100	peu vraisemblable
	Cible 8 E : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous	Nombre de lignes fixes pour 100 habitants	3.3 (2012)	20	peu vraisemblable
		Abonnés à un service de téléphonie mobile pour 100 habitants	31.8 (2012)	50	Probablement
		Nombre d'utilisateurs d'Internet pour 1000 habitants	8.3 (2012)	100	peu vraisemblable

## ANNEXE 2 MATRICE DES BAILLEURS AVEC DOTATIONS INDICATIVES PAR SECTEUR

COMORES : Axes SCADD / secteurs		EU	EU Regional	FR	SNU	WB/IFC	FMI	BAD	GF/FM	Chine	AFSud	UA	USA	Japon	Pays arabes	TOTAL		
AXE 1 : ACCELERATION, DIVERSIFICATION ET DURABILITE DE LA CROISSANCE	1.1. ACCELERATION ET DIVERSIFICATION DE LA CROISSANCE	Agriculture / sécurité alimentaire	A	A/N	L/S	L/N					A				A			
		Pêche	A	A			A								A	L		
		Industries manufacturières																
		Tourisme				A												
	1.2. DURABILITE DE LA CROISSANCE	Secteur Privé			A	A	L	A	A			A				A		
		Commerce et Integration Regionale		A	A	L												
		Transferts de la diaspora																
		Ressources naturelles / développement durable / biodiversité		A	A	L												
		Changements climatiques	A/N	A		L												
		Gestion risques des catastrophes		A/N	A (COI)	A	A								A			
AXE 2 : INFRASTRUCTURES DE SOUTIEN A LA CROISSANCE	2.1 TRANSPORTS		L	A				A/N		A					A			
	2.2. ENERGIE		A	A		A	A		L			A/N			A			
	2.3. TICS						L				A							
	2.4. POSTES ET SERVICES POSTAUX						L											
AXE 3 : SERVICES SOCIAUX DE BASE ET A LA RESILIENCE DES MENAGES	3.1. EDUCATION / FORMATION		L		A	L				A				A				
	3.2. SANTE / NUTRITION				L	A			L	A					A			
	3.3. EAU / ASSAINISSEMENT				L	A			L/S	A					A			
	3.4. EMPLOI		A															
	3.5. JEUNESSE / SPORTS / CULTURE				A	A								A				
	3.6. EQUITE /GENRE		A		A	A	A							A				
	3.7. SOLIDARITE / PROTECTION SOCIALE				A	A	L							A				
AXE 4 : GOUVERNANCE ET RESILIENCE INSTITUTIONNELLE ET HUMAINE	4.1. GOUVERNANCE POLITIQUE ET ETAT DE DROIT		L		A	A					A	A						
	4.2. GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE				A	A												
	4.3. GOUVERNANCE LOCALE				A	A									A			
	4.4. GOUVERNANCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE		A	A	A	A	L	L	A							A		
L = Leader		A = Présent / Actif		N = Nouvel entrant		S = Sortant												

Pays / Stratégies	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>COMORES</b>	<b>SCRIP 2010-2014</b>		<b>SCADD (2015-2019)</b>						
<b>Donateurs</b>									
UE Comores	<b>10°FED (2008-2013 - 60 M EUR) :</b> 1) Transports durables 16 M (entretien routier + schéma portuaire) 2) 11M Education et Formation professionnelle 3) Hors concentration : Gouvernance (6M) + OMD Eau (4M) <b>6 M EUR Lignes thématiques</b> (CC - ANE/AL - énergie solaire) <b>Accord Pêche 2011-2013</b>		<b>11°FED Comores (68 M EUR) :</b> 1) Transports durables multimodaux (routier+maritime) 2) Formation Technique et Professionnelle 3) Gouvernance (justice-élections-finances publiques) <b>1.6 M EUR ligne thématique 2014 EIDHR</b> (élections) + <b>3 M EUR lignes thématiques 2015-2018 (ANE/AL)</b> <b>Accord Pêche 2014-2017 (1.8 M EUR)</b>						
UE régional (COI/COMESA)	<b>10°FED régional (2008-2013) dont COI 107 M EUR</b> (Energies renouvelables - Pêche - biodiversité - Environnement /Etats Insulaires - Finances Publique - Intégration régionale) + <b>COMESA 103 M EUR</b> : Intégration régionale - Finances Publiques + <b>lignes thématiques/ACP pour COI 17 M</b> (sécurité maritime /CC et environnement / Disaster)		<b>11°FED régional 2014-2020 : COI 50 M EUR</b> (Paix-sécurité-stabilité régionale /Intégration économique/ ressources naturelles/ appui institutionnel) + <b>COMESA 85M EUR</b> (Intégration économique ) + <b>Infrastructures 600 M EUR</b> (dont <b>COI 60 M EUR</b> ) + autres <b>cross régional 185 M</b> (Intégration APE intérimaire 40M + Pêche 30M+ Sécurité maritime 30M + Migration 20M + Wildlife 40 M + TIC 25 M)						
France	<b>Document Cadre Partenariat : DCP 2006-10 (60 M EUR) + 2011-12 :</b> Gouvernance (Fin /sté Civile)- agriculture - santé - microcrédit - éducation et culture / Eau	<b>DCP intérimaire 2013-14 -33 M EUR</b> : Gouvernance (Douane - aide budgétaire - Justice - Société civile - décentralisation - Sécurité); Culture et Education; Développement Durable (Changements Climatiques, Ressources Naturelles, Eau & assainissement); Santé; Economie (Banques et micro-crédit)	<b>DCP 2015-19 : AFD:</b> Santé; Développement durable (Eau/Assainissement et Biodiversité); Appui à la croissance (access au crédit); <b>SCAC:</b> Gouvernance financière; décentralisation; appui à la société civile; sécurité et défense; soutien à la pratique du français; culture et communication.						
Fonds Monétaire International	<b>Programme Facilité Elargie de Crédit (FEC) 2009-2013 - 21 M USD</b> (finances publiques / climat des affaires)		<b>Nouveau programme à négocier</b>						
Banque Mondiale	<b>Note de stratégie intérimaire 2010-2012</b> achevé en 2013- <b>15 M USD</b> (urgence / gouvernance / réforme économique / Pêche)		<b>Stratégie de Partenariat Comores 2014-2017 - 60 M USD</b> (pays 30.5 + régional 29.4) : Secteur public (finances et fonction publiques/statistiques/protection sociale/risques catastrophes); Croissance économique (Electricité - Telecommunications - Pêche- Climat affaires)						
Nations Unies	<b>UNDAF 2008-12</b> (prévu : 56 M USD - dont 24 internes + 32 à mobiliser - <b>réel 44 M USD</b> ) + <b>prolongation 2013-14 :</b> Croissance économique et lutte contre pauvreté; Gouvernance; Services sociaux de base; Environnement et Développement durable		<b>Draft UNDAF 2015-19</b> (plan cadre NU pour assistance au développement - <b>prévu 95 M USD - dont 52 M USD mobilisés</b> ) : Croissance accélérée durable (diversification agricole - intégration commerciale - tourisme - emploi - genre - environnement et ressources naturelles); Services sociaux (santé & nutrition -éducation - eau & assainissement - protection sociale); Gouvernance (institutionnelle-administrative-locale); Résilience aux changements climatiques et catastrophes naturelles						
Banque Africaine de Développement	<b>Stratégie Pays 2011-2015 (29 M EUR - FAD12+13 partiel)</b> : Energie 15M / Secteur Privé + Gouvernance économique (7M) et Finances Publiques (Appui budgétaire 7M) + <b>reliquat 2010-11 (Eau)</b>		<b>reliquat FAD 13 (2014-16) :</b> transports ( <b>17 M EUR</b> )						
Fonds Mondial VIH / paludisme	<b>6 M USD 2011-2013</b> - Santé		<b>enveloppe 19 M USD 2014-2017</b> - Santé						
Chine	Divers appuis en infrastructures : Education, Santé, Tourisme, Energie		<b>accord de coopération éco et technique 12 MEUR</b> (infrastructures sportives / administratives + protection forêt) + Prêt Chinois (TIC)						
Inde	Prêt Indien (énergie traditionnelle)								
Japon	Pêche (formation) + microprojets de développement local /aide alimentaire d'urgence/infrastructures (mairies) ( <i>estimation 4 M USD</i> )								
AF SUD	Agriculture / Gouvernance / sécurité								
UA	Gouvernance /sécurité		Gouvernance /sécurité + énergie (géothermie / partenariat avec NZ)						
Pays et fonds arabes	Divers appuis et promesses dans les secteurs de Transports (route /air ), Education, Santé, Agriculture, Pêche, Appuis budgétaires (Fonds Saoudien 30M USD / BID 8 M USD / LEA / Qatar ... )								

### ANNEXE 3. CADRE D'INTERVENTION SECTORIELLE ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les résultats, les indicateurs et moyens de vérification spécifiés dans la présente annexe pourraient devoir évoluer pour tenir compte des changements intervenus au cours de la période de programmation.

Si absents, les niveaux de référence (baselines) et les cibles seront inclus dans les documents d'action au plus tard.

<b>Secteur 1 : Gouvernance</b>		
<p><b>Objectif global :</b> Renforcer la légitimité, la transparence et l'efficacité de l'Etat afin de dépasser la fragilité politique et économique.</p> <p><b>Objectif spécifique :</b> Renforcer les fondamentaux d'une bonne gouvernance politique et financière et l'Etat de droit, en soutenant les réformes engagées dans le domaine électoral, de la justice et des finances publiques.</p>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Moyens de vérification</b>
<p><b>Résultat 1 :</b> Le processus de démocratisation est consolidé, à travers l'organisation des élections libres, transparentes et crédibles</p>	<p><b>1.1.1 : PSG 1 Fragilité – Politique légitime (avec focus sur la dimension processus politique et institutions)</b> Baseline 2014 : 2.20 (phase de reconstruction) Cible 2020 : <math>\geq 3</math> (phase de transition)</p> <p><b>1.1.2 : Taux de participation des électeurs aux scrutins du même type (en 2016: Président de l'Union/Gouverneurs des îles ; en 2020 : Assemblée nationale/Conseils des îles/Conseils communaux)</b> Baselines : - <b>Président de l'Union/Gouverneurs des îles</b> : Baseline 2010 - Président de l'Union - 52,80% - <b>Gouverneurs des îles autonomes (deuxième tour)</b> : Mohéli - 62,18% ; Anjouan - 45,98% ; Grande Comore - 56,16% - <b>Assemblée nationale : 72.07%</b> (moyenne des 2 tours), <b>Conseil des îles : 71.09%</b> et <b>Conseils communaux : 73.05%</b> (Baselines 2015) Cibles à déterminer au moment de la formulation du programme</p>	<p>Évaluation finale de la SCA2D Rapport de l'étude de fragilité en Union des Comores</p> <p>Statistiques de la CENI</p>
<p><b>Résultat 2 :</b> Le système judiciaire est rétabli, contribuant à l'amélioration de son indépendance, l'intégrité, l'efficacité, l'accès et l'équité</p>	<p><b>1.2.1 : % des juges nommés pour un mandat de durée déterminée qui leur garantit la titularisation (titularisation protégée jusqu'à l'âge de la retraite ou jusqu'à l'expiration d'un mandat défini d'une durée substantielle)</b> Baseline 2014 : 0</p>	<p>Rapport du Conseil Supérieur de la Magistrature (ou, à défaut, rapport du</p>

	<p>Cible à déterminer au moment de la formulation du programme</p> <p><b>1.2.2 : Score « État de Droit » et « Redevabilité » de l'indice Ibrahim de la gouvernance africaine (IIAG)<sup>14</sup></b>          Baseline 2014 : 43,7 et 35,15          Cible à déterminer au moment de la formulation du programme</p>	<p>Ministère de la Justice)</p> <p>Classement annuel</p>
<p><b>Résultat 3 :</b>  <b>La transparence et l'efficacité dans la gestion des finances publiques (GFP) sont améliorées, en ligne avec les normes et standards internationaux</b></p>	<p><b>1.3.1 Indicateurs PEFA (Public Expenditure and Financial Accountability)</b>          Baseline : PEFA 2013,          Cible à déterminer au moment de la formulation du programme</p>	<p>Rapports PEFA</p>
<p><b>Secteur 2 : Transports durables multimodaux</b></p>		
<p><b>Objectif global :</b> L'objectif global est de développer la mobilité des biens et des personnes afin de consolider les bases d'une croissance forte et durable en promouvant les échanges commerciaux internes, inter-îles et régionaux et en appuyant le développement du secteur privé</p> <p><b>Objectif spécifique :</b> Renforcer les infrastructures et les services de transports de base multimodaux, durables, sûrs et abordables et la gouvernance du secteur</p>		
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
<p><b>Résultat 1 :</b>  <b>La capacité de gestion, de la planification et de la gouvernance du secteur des transports sont renforcées</b></p> <p><i>(L'appui à la gouvernance du secteur est également fonctionnel à l'atteinte des résultats 2 et 3)</i></p>	<p><b>2.1.1 : Pourcentage des besoins totaux et prioritaires de l'entretien courant couvert par les ressources disponibles sur le compte du FER</b></p> <p>Baseline 2014 : 25% des besoins totaux ; 40% des besoins prioritaires à déterminer sur base du schéma directeur routier finalisé</p> <p>Cible 2020 : 100% des besoins prioritaires de l'entretien courant couverts par les ressources propres du FER; 60% des besoins totaux</p> <p><b>2.1.2 : Pourcentage des dépenses engagées sur le compte du FER pour les travaux d'entretien courant</b>          Baseline 2014 : 21%</p>	<p>Rapport d'audit financier annuel du fonds d'entretien routier</p> <p>Rapport d'audit financier annuel du fonds d'entretien</p>

14 L'IIAG fournit une évaluation annuelle de l'état de la gouvernance dans chacun des pays du continent. Les indicateurs sont regroupés sous quatre catégories principales: Sécurité et état de droit; Participation et droits de l'homme; Développement économique durable; Développement humain. <http://www.moibrahimfoundation.org/iiag/>

	<p>Cible 2020 : 80%</p> <p><b>2.1.3 : La recette annuelle de la Société comorienne des ports (SCP)</b>          Baseline 2014 : NIL          Cible : à confirmer au stade de formulation du projet</p>	<p>routier</p> <p>Résultat financier de la SCP</p>
<p><b>Résultat 2 :</b>  <b>Le réseau routier est durablement amélioré et les transports routiers sont moins chers et plus accessibles</b></p>	<p><b>2.2.1 : Pourcentage du linéaire de routes nationales en bon et moyen état</b>          Baseline 2014 : 14% et 29% respectivement          Cible 2020 : route en bon état 42% (à confirmer au stade de formulation du projet)</p> <p><b>2.2.2 : Nombre de kilomètres de route entretenue (entretien périodique) ou réhabilitée par an grâce au soutien de l'UE</b>          Baseline 2015 : Nil          Cible 2018 des routes entretien périodique : 100km *          Cible 2020 des routes réhabilitées : 40km  <i>*cela représente les travaux financés sous le 10<sup>ème</sup> FED.</i></p>	<p>Rapport annuel du fonds d'entretien routier</p> <p>Rapport annuel du Fonds d'entretien routier</p>
<p><b>Résultat 3 :</b>  <b>Les infrastructures du transport maritime sont améliorées et le transport des biens et des personnes moins cher, plus accessible et plus efficace</b></p>	<p><b>2.3.1 : Volume du trafic en équivalent vingt pieds (EVP), par an au port de Grande Comores et au port d'Anjouan</b>          Baseline 2015 : 16,000/12,000          Cible 2020 (à confirmer au stade de formulation du projet) : 24,000/18,000 – croissance annuelle de 5% jusqu'en 2018 et 10% entre 2018-2020</p> <p><b>2.3.2 : Nombre des passagers et volume des marchandises (tonnes) transportés par le trafic maritime inter-îles par an</b>          Baseline 2015 passagers (Moroni/Anjouan) : 65.000/100.000          Cible (à confirmer au stade de formulation du projet) : 88.000/136.000</p> <p>Baseline 2015 marchandises (Moroni/Anjouan) : 70.000/35.000          Cible 2020 (à confirmer au stade de formulation du projet) :81.000/39.000</p>	<p>Rapport annuel de la Société comorienne des ports</p> <p>Rapport annuel de la Société comorienne des ports</p>
<p><b>Secteur 3 : Formation technique et professionnelle</b></p>		
<p><b>Objectif global :</b></p>	<p>Renforcer la formation du capital humain en lien avec les besoins du marché de travail comorien et les secteurs à fort potentiel de croissance définis par la SCA2D.</p>	
<p><b>Objectif spécifique :</b></p>	<p>Améliorer l'offre, la qualité et la gouvernance du secteur de la formation technique et professionnelle (FTP) pour une meilleure employabilité et insertion professionnelle des sortants du système de formation.</p>	
<p><b>Résultats escomptés</b></p>	<p><b>Indicateurs</b></p>	<p><b>Moyens de</b></p>

		<b>verification</b>
<p><b>Résultat 1 :</b>  <b>L'offre et l'accès de la formation technique et professionnelle sont étendus et adaptés au marché du travail</b></p>	<p><b>3.1.1 : % d'inscriptions dans la FTP par rapport à l'effectif total du secondaire, désagrégé par genre par an</b>            Baseline 2013-14 : 2.6 %            La désagrégation par sexe se fera lors de la formulation du projet            La cible sera déterminée au stade de formulation du projet</p> <p><b>3.1.2 : Effectifs d'étudiants FTP</b>            Baseline 2014 : 1539            La baseline pour nombre de places sera déterminée au stade de formulation de projet            Cible : sera déterminée au stade de formulation du projet</p> <p><b>3.1.3 : Nombre de nouvelles filières créées dans les établissements de formations publics et privés par an</b>            Baseline 2014 : 14            Cible : sera déterminée au stade de formulation du projet</p>	<p>Rapport du ministère en charge de la formation technique et professionnelle</p> <p>Rapport du ministère en charge de la formation technique et professionnelle</p>
<p><b>Résultat 2 :</b>  <b>La qualité et la performance de la formation technique et professionnelle sont améliorées</b></p>	<p><b>3.2.1 : % des personnes formées insérées dans le marché du travail six mois suivant la formation</b>            Baseline : sera déterminée dans le cadre du projet d'appui à la formation professionnelle en cours            Cible : sera déterminée au stade de formulation du projet</p> <p><b>3.2.2 : % des établissements de FTP ayant établi des partenariats axés sur l'emploi avec le secteur privé</b>            Baseline 2014 : 0            Cible : sera déterminée au stade de formulation du projet</p>	<p>Rapport du ministère en charge de la formation technique et professionnelle, évaluation finale du projet 11<sup>ème</sup> FED.</p> <p>Rapport des établissements / organisations professionnelles</p>
<p><b>Résultat 3 :</b>  <b>La gouvernance du système de FTP est améliorée</b></p>	<p><b>3.3.1 : Coût unitaire moyen de la FTP (publique) par élève</b>            Baseline 2010 : environ 2 200 €/an (source : stratégie de la FTP 2014, Rapport d'Etat du Système Educatif National (RESEN) 2012)            Cible : sera déterminée au stade de formulation du projet</p>	<p>Rapport du ministère en charge de la formation technique et professionnelle</p>

**ANNEXE 4. CALENDRIER INDICATIF POUR L'ENGAGEMENT DES FONDS FED**

	<b>Allocation indicative</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>Secteur gouvernance</b>	17 Mio EUR		4 Mio EUR	12 Mio EUR		1 Mio EUR		
<b>Secteur transports durables multimodaux</b>	36 Mio EUR			2 Mio EUR	15 Mio EUR	19 Mio EUR		
<b>Secteur formation technique et professionnelle</b>	10 Mio EUR			10 Mio EUR				
<b>Mesures d'appui</b>	5 Mio EUR		5 Mio EUR					
<b>Total</b>	<b>68 Mio EUR</b>		<b>9 Mio EUR</b>	<b>24 Mio EUR</b>	<b>15 Mio EUR</b>	<b>20 Mio EUR</b>		

Les montants indiqués dans ce tableau sont indicatifs.

**UNION DES COMORES**  
**PROGRAMMATION 11<sup>ème</sup> FED**

**RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS**

L'ensemble des consultations avec les parties prenantes est résumé ci-après.

1. Gouvernement de l'Union des Comores

Les concertations locales avec le gouvernement comorien sur la programmation 11<sup>ème</sup> FED ont été menées à plusieurs niveaux :

- Discussion ponctuelle de haut niveau sur les priorités nationales entre le chef de délégation de l'UE et le Président de l'Union des Comores ;
- Concertation régulière sur le processus général d'élaboration de la stratégie nationale, avec le Commissariat général au plan (ON suppléant) en chef de file;
- Dialogue sur les priorités de la programmation avec l'ordonnateur national du FED et ses services ;
- Dialogue sectoriel avec les ministères techniques sur les secteurs de concentration retenus.

Elles se sont déroulées sur un laps de temps de près de deux ans et demi, de juin 2012 à fin 2014, selon plusieurs étapes distinctes :

- 1<sup>ère</sup> série de consultations préliminaires menées en juin-juillet 2012 sur les principes de programmation ;
- Phase intermédiaire de concertation sur les priorités nationales, à l'occasion de l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté 2010-2014 (SCRIP), puis de l'élaboration de la SCA2D 2015-2019 ;
- 2<sup>ème</sup> série de consultations de juin à octobre 2014 pour valider les secteurs de concentration, les résultats attendus / indicateurs principaux.

Les consultations avec le gouvernement se sont conclues le 31 mars 2015 avec une dernière réunion de validation de la version finale du PIN, révisée après le "Country Team Meeting (CTM), présidée par l'ordonnateur national du FED et vice-président en charge du ministère des finances, en présence du chef de délégation et de l'ambassadeur de France, ainsi que de principaux ministres concernés (intérieur, justice, transports, éducation et emploi). L'ON et les ministres présents ont salué la qualité du document, réitéré leur accord sur les secteurs et objectifs proposés et réaffirmé les engagements du gouvernement dans leur secteurs respectifs.

**Président de l'Union des Comores**

Dès 2012, le Président de l'Union des Comores, son S.E. le Dr Ikililou Dhoinine, a fait part au chef de délégation de son intérêt pour un maintien du soutien de l'UE sur les 3 secteurs de concentration du 10<sup>ème</sup> FED (transport-éducation-gouvernance) mais également de sa préoccupation au sujet de l'amélioration de la sécurité alimentaire. Une demande de prise en compte de l'agriculture comme éventuel quatrième secteur de concentration de la programmation du 11<sup>ème</sup> FED a été formulée. Cette demande a abouti à un appui de l'UE à la définition de la stratégie nationale pour agriculture/sécurité alimentaire, mené entre fin 2013 et fin 2014.

Sur base du dialogue autour de la SCA2D et de ses priorités, du dialogue sectoriel sur la stratégie agricole, ainsi que la consultation avec d'autres bailleurs des fonds, les réunions entre le chef de délégation et le Président menées entre juin et septembre 2014 ont confirmé le choix de 3 secteurs de concentration : transports, gouvernance et éducation/formation professionnelle.

## **Vice-présidence aux finances - ordonnateur national du FED et Commissariat général au plan (CGP - ON suppléant)**

Les services de l'ON, rassemblés autour de la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National (CAON) et du CGP, constituent le dispositif de base de la concertation avec le gouvernement pour la programmation.

Le cycle des concertations avec le gouvernement a débuté formellement le **21 juin 2012** avec Mme ALFEINE S. Soifiat TADJIDDINE, Commissaire générale au plan. Les principes d'alignement sur le cycle et le contenu de la future stratégie nationale, ainsi que la programmation conjointe UE-France ont été discutés. Le secteur du transport et de la gouvernance – notamment l'appui à la justice – ont été pré-identifiés comme secteurs de concentration à prendre en compte.

La réunion du 23 juin 2012 qui a suivi avec le Vice-Président aux finances, S.E. M. Mohamed Ali Soilihi, ON FED, a confirmé le principe d'alignement.

Le **4 décembre 2013**, les axes de la programmation du 11<sup>ème</sup> FED ont été discutés à Bruxelles entre le **Commissaire Piebalgs** et l'ON, qui a été informé de l'allocation aux Comores d'une enveloppe nationale indicative de 68 millions d'EUR. La proposition de l'ON de retenir 4 secteurs – transport, éducation, - gouvernance et agriculture et sécurité alimentaire, n'a pas été écartée tout en soulignant cependant la nécessité de concentrer l'aide pour plus d'efficacité et d'impact. Le processus d'élaboration de la nouvelle stratégie nationale a été discuté et les opportunités de la programmation régionale ont été soulignées.

**Le 10 juin 2014** – sur base des avancées de la SCA2D (cf. processus d'appui détaillé ci-dessous) – au cours d'une réunion conjointe de programmation de la France et du chef de délégation de l'UE avec l'ON et CGP le principe de concentration autour des 3 secteurs de gouvernance / transport / éducation-formation professionnelle a été retenu. Les commentaires conjoints de l'UE et de la France formulés le 22 mai sur la version validée en atelier national du 14 mai de la SCA2D ont été discutés (cf analyse). Des assurances ont été données pour leur prise en compte dans la version finale de la stratégie.

## **Processus de concertation avec le gouvernement dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle stratégie nationale (SCA2D) 2015-2019**

L'UE a mobilisé dès janvier 2014 une expertise d'appui au CGP pour l'élaboration de la nouvelle stratégie, initiée par le gouvernement fin 2013. Elle a intégré le comité technique de pilotage de la SCA2D et participé aux ateliers nationaux et aux principales réunions des groupes techniques sectoriels, chargés d'identifier les priorités et cibles sectorielles (cf tableau ci après). Le processus de consultation mené dans ce cadre a été en grande partie financé par l'Union Européenne.

### ➤ *Au niveau national :*

L'atelier national de planification stratégique des 23-24 janvier 2014, ouvert par le chef d'Etat, placé sous la présidence du secrétaire général du gouvernement, réunissant les ministres et leurs secrétaires généraux, ainsi que les gouverneurs, commissaires insulaires, partenaires au développement, parmi lesquels l'UE, et représentants de la société civile et du secteur privé, a entériné la vision et les axes stratégiques de la nouvelle SCA2D.

Par la suite, l'UE a participé aux différentes réunions du comité technique de pilotage de la SCA2D, qui regroupe les secrétaires généraux sectoriels et les principaux partenaires au développement (y compris représentants de la société civile).

Enfin, l'UE a également assisté aux deux ateliers nationaux de validation technique intermédiaire de la SCA2D et de son plan d'action prioritaires (PAP) des 14 mai et 13 juin 2014, regroupant les représentants sectoriels nationaux et insulaires (secrétaires généraux, directeurs, partenaires y inclus société civile, partis politiques et secteur privé). Des commentaires conjoints FR-UE sur la SCA2D ont été communiqués le 22 mai à l'ON et au CGP, et discutés.

### ➤ *Au niveau sectoriel :*

De décembre 2013 à fin 2014, le processus d'élaboration de la SCA2D a généré de nombreuses concertations sectorielles – dont le groupe technique sectoriel (GTS) constitue la forme élargie. Ces GTS, présidés par le secrétaire général du ministère de tutelle, regroupent les directions générales, des représentants du secteur privé du secteur. insulaires, les principaux partenaires au développement et représentants de la société civile et

Pour sa part, l'UE a particulièrement ciblé sa participation sur les réunions des GTS, où elle intervient directement en secteur de concentration du 10<sup>ème</sup> FED (infrastructures –gouvernance – éducation) ou indirectement ou de façon plus marginale (eau et énergie / agriculture – environnement – pêche / finances publiques et secteur privé / société civile).

L'ensemble des réunions initiées par le gouvernement auxquelles l'UE a participé dans le cadre de l'élaboration de la SCA2D est résumé dans le tableau suivant :

<b>Participation de l'UE aux réunions du gouvernement dans le cadre de la SCA2D :</b>	
<b><i>Réunions / ateliers nationaux et multisectoriels :</i></b>	
Ateliers nationaux	Planification stratégique 23-24 janvier 2014 Validation technique SCA2D 14 mai 2014 Validation technique PAP 12 juin 2014
Comité technique pilotage (CTP)	CTP 5 mars 2014 CTP 12 mai 2014 CTP 7 juin 2014
Evaluation SCRP <i>Rapport OMD 2013</i>	8 janvier 2014 28 février 2014 ( <i>absent</i> )
Etude sur la fragilité (BAD)	10 mars (lancement) 13 mars (atelier) 11 avril 2014 (restitution)
<b><i>Réunions / groupes techniques sectoriels (GTS) :</i></b>	
Infrastructures	GTS 14 janvier 2014 ??? GTS 11 février 2014 ???
Education	GTS 21 décembre 2013 GTS 24 février 2014
Gouvernance	<i>GTS 20 décembre 2013 (absent)</i> GTS 5 février 2014
Agriculture /pêche / environnement	GTS 19 décembre 2013 GTS 25 février 2014
Eau - Energie	GTS 19 décembre 2013 GTS 15 février 2014
Santé	-
Finances publiques	GTS 7 février 2014
Société civile – secteur privé	GTS secteur privé 25 février 2014 GTS société civile 27 février 2014 Etude secteur privé (BM) 30 avril 2014

Par ailleurs, en marge, mais également complémentarité de l'agenda SCA2D, l'Union européenne a progressivement accentué depuis 2012 le dialogue sectoriel et l'appui au processus de planification sectoriel et sous-sectoriel déjà engagé dans le cadre des projets en cours du 10<sup>ème</sup> FED. Plusieurs nouvelles études ont ainsi été diligentées par l'UE de fin 2013 à fin 2014.

Le secteur infrastructures et transport a été doté d'un plan national routier et d'un schéma directeur portuaire venu renforcer la politique sectorielle de développement durable, le secteur éducation a été appuyé pour initier une stratégie intégrée de formation technique et professionnelle, venue compléter le plan intérimaire de l'Education 2013-2015, ainsi que de la lettre de politique éducative à l'horizon 2020. Une assistance technique a également été mobilisée pour actualiser la stratégie agricole et de sécurité alimentaire, tandis que la stratégie énergie avait déjà été appuyée pour sa part en 2013, ainsi qu'une stratégie de lutte contre la corruption.

Ces processus d'appui à la planification ont été l'occasion pour l'UE de discuter en plusieurs phases en profondeur sur le diagnostic et priorités stratégiques des secteurs, comme l'atteste le calendrier suivant :

<b>Planning des études sectorielles UE en appui au processus de planification stratégique national :</b>	
Infrastructures / transport : Schéma directeur portuaire plan national routier	Mars 2013 à novembre 2014 (4 phases) Mai 2014 à novembre 2014 (2 phases)
Education : stratégie intégrée de formation technique et professionnelle	Mars 2014 à novembre 2014 (2 phases)
Gouvernance : Stratégie de lutte anticorruption	achevée en septembre 2012 (2 phases)
Agriculture : Actualisation de la stratégie agricole et de sécurité alimentaire	Décembre 2013 à septembre 2014 (2 phases)
Energie : Stratégie énergie	Avril 2012 à février 2013 (2 phases)

### **Concertation intersectorielle sur la programmation UE**

Le **23 juin 2012**, une première concertation intersectorielle a eu lieu lors du forum des secrétaires généraux du gouvernement comorien. Cette concertation a porté sur le calendrier de préparation du 11<sup>ème</sup> FED et son alignement sur la future stratégie nationale. Le maintien de l'UE sur les secteurs d'intervention du 10<sup>ème</sup> FED – transport / éducation-formation professionnelle / gouvernance – a alors provisoirement été considéré comme pertinent, sous réserve de l'émergence ultérieure de priorités sectorielles non couverte par d'autres partenaires.

Les concertations intersectorielles qui ont suivi se sont alors déroulées dans le cadre de l'élaboration de la SCA2D (cf. ci-dessus), jusqu'au **13 juin 2014, date de la réunion de programmation conjointe France-11<sup>ème</sup> FED**. Face au chef de délégation UE et au conseiller de coopération de l'Ambassade de France, le gouvernement était représenté par les 2 vice-présidents aux finances (ON) et aux infrastructures, les 3 ministres de la production, de l'éducation et de la justice. Ont également participé la commissaire générale au plan, les 6 secrétaires généraux des ministères des finances (ONS), du transport, de l'éducation, de l'intérieur, de la justice et de la santé, ainsi que le conseiller spécial du vice-président en charge des finances (ONS) et 11 directeurs généraux et cadres des cellules de planification des ministères concernés.

Au cours de cette réunion, la France et l'UE ont confirmé leur appui à la SCA2D et partagé leurs propositions d'intervention en appui à ses axes stratégiques. Les passerelles avec l'enveloppe 11<sup>ème</sup> FED régionale ont été soulignées. Plus spécifiquement, le gouvernement a accepté comme secteurs de concentration de l'UE les transports / la formation technique et professionnelle et la gouvernance. Les parties ont convenu de finaliser le PIN pour fin octobre. Les engagements du gouvernement et les premières orientations sectorielles de la programmation ont été préliminairement discutées comme suit :

- Pour le transport notamment, avant de définir les actions prioritaires du PIN, il a été convenu que le gouvernement procède d'abord à plusieurs clarifications stratégiques majeures. En particulier, l'UE a pointé la nécessité du maintien de l'engagement du gouvernement à autofinancer régulièrement et couvrir les besoins de l'entretien routier, ainsi que de prioriser les tracés identifiés par le plan national routier et de créer une autorité portuaire unique. L'UE a également soulevé des difficultés techniques et juridiques sur certains tracés routiers proposés pour réhabilitation par le gouvernement (RN1) et souhaité à ce titre en privilégier d'autres (RN 2 et 23 notamment). Dans le domaine portuaire, la nécessaire cohérence des investissements a été soulignée : en particulier, la matérialisation d'un hypothétique projet d'investissement lourd sur un port en eau profonde en Grande Comore pourrait compromettre la proposition UE de consacrer une part de l'enveloppe du 11<sup>ème</sup> FED Comores à des aménagements du port de Moroni et d'appuyer la mobilisation de l'enveloppe régionale pour celui d'Anjouan. En revanche les travaux sur le port de Mohéli ont d'ores et déjà été exclus de la

programmation, tandis que la décision sur la faisabilité d'une intervention « légère » sur les ports secondaires nécessite des études complémentaires préalables.

- Les deux autres secteurs, plus consensuels, impliquent également la mobilisation d'appuis complémentaires de l'UE pour affiner les orientations du PIN. La gouvernance serait axée vers la consolidation du processus démocratique, de l'Etat de droit, de la justice, et les finances publiques, y compris la lutte anticorruption. En parallèle le dialogue politique (article 8) sera engagé et mené régulièrement entre l'Union des Comores et l'Union européenne. Quant à la formation technique et professionnelle, les réformes en cours devront être poursuivies, y inclus l'opérationnalisation d'un volet financement et les actions ciblées vers les jeunes sortant du primaire et sans emploi, les femmes et les acteurs du monde agricole.

Les **réunions sectorielles d'octobre - novembre 2014** sont venues préciser le projet de programme indicatif national 11<sup>ème</sup> FED, travaillé en amont conjointement par les services de l'ON et de la Délégation de l'UE sur base des orientations discutées le 13 juin 2014 lors de la réunion de programmation intersectorielle.

Les objectifs généraux, spécifiques, résultats, indicateurs, aspects transversaux (genre / environnement notamment), risques et mesures de mitigation, engagement du gouvernement et coordination bailleurs ont été examinés et des propositions de corrections apportées selon le planning et avec les participants mentionnés ci-après :

<b>Planning des réunions sectorielles sur le PIN :</b>	
Infrastructures / transport 09 octobre 2014	<p><u>Participants</u> : 11 directeurs généraux - cadres techniciens /expert</p> <p><u>Points de discussions</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Enveloppe indicative 36 Mio EUR dont 16 Mio EUR port Moroni + 3 Mio EUR ports secondaires (à confirmer par des études) / 25 Mio EUR Réhabilitation /entretien périodique RN2 et 23 en cofinancement à mobiliser (BAD notamment) / 2 Mio EUR d'appui institutionnel</li> <li>➤ Complémentarité enveloppe régionale pour Port Mutsamudu</li> <li>➤ Eventualité d'un appui pour un schéma directeur aéroportuaire</li> <li>➤ Engagements du gouvernement du 10<sup>ème</sup> FED à poursuivre et approfondir (FER / agence routière / classification du réseau et priorisation / autorité portuaire unique...)</li> <li>➤ Indicateurs par résultats à affiner</li> <li>➤ Réunion sectorielle inter bailleurs</li> </ul>
Education / formation technique et professionnelle 10 octobre 2014	<p><u>Participants</u> : 2 secrétaires énéraux (emploi et éducation) et 12 directeurs généraux cadres techniciens / experts</p> <p><u>Points de discussions</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Enveloppe indicative 10 Mio EUR</li> <li>➤ Public cibles – jeunes / genre / handicap / entrepreneariat</li> <li>➤ Echéances pour financement de la FP par Fonds de développement</li> <li>➤ Coordination intersectorielle et inter-bailleurs</li> </ul>
Gouvernance 14-15 octobre 2014	<p><u>Participants</u> :</p> <p><u>Points de discussions</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Enveloppe indicative 17 Mio EUR : 5 Mio EUR</li> </ul>

	élections + 10 Mio EUR justice + 2 Mio EUR finances publiques ➤ Focus et indicateurs – notamment justice et finances publiques
--	---

Par ailleurs, une **réunion sectorielle transport et interbailleurs** a été initiée par l'UE le 6 novembre 2014, intégrant à l'ordre du jour une présentation des plans directeurs routiers et portuaires, un examen des engagements du gouvernement et la mobilisation d'appui externes.

La réunion sectorielle éducation du 5 novembre 2014, également initiée par l'UE, fera notamment le point de l'agenda stratégique post 2015 et des appuis déjà programmés dans ce cadre par l'UE et UNICEF notamment.

## 2. Etats Membres UE

**La France est le seul état membre UE représenté de façon permanente aux Comores.** La programmation de l'aide de la France comprend les fonds mis à disposition du Service de coopération et action culturelle de l'ambassade (SCAC) et de l'Agence française de développement (AFD).

L'UE et la France appliquent respectivement depuis plusieurs années les principes de division des tâches et de concentration de l'aide prônés par la Déclaration de Paris. La concertation en amont et de terrain pour la mise en œuvre du 10<sup>ème</sup> FED notamment est effective depuis plusieurs années, notamment dans les domaines de convergence que sont l'éducation et la gouvernance.

Plus spécifiquement, concernant la programmation du 11<sup>ème</sup> FED, la première phase de consultations menées depuis mi 2012 par la délégation de l'UE et l'ambassade française, avec le gouvernement et les différents partenaires conduit un alignement sur le cycle temporel ainsi que sur le contenu de la future stratégie nationale. En pratique, cet alignement a impliqué le report – agréé par le siège de la Commission européenne et le gouvernement comorien - de la programmation 11<sup>ème</sup> FED d'un an, tandis que la France, de son côté, a initié un document cadre de partenariat (DCP) intérimaire 2013-2014.

En mars 2013, le dialogue entre l'UE et la France a résulté en une proposition de **programmation conjointe**, approuvée par le siège de la Commission européenne le 19/07/2013.

Lors des échanges successifs, la pertinence de la stratégie du 10<sup>ème</sup> FED a été reconfirmée, ainsi que la nécessité pour l'UE de poursuivre ses appuis aux secteurs (i) transports, (ii) éducation/formation professionnelle et (iii) gouvernance. Cependant, la prise en compte de l'agriculture et de la sécurité alimentaire comme quatrième secteur a émergé des discussions, sur la base des priorités identifiées par l'agenda pour le changement, mais également du désengagement opéré par la France dans le secteur au cours du DCP intérimaire. Le secteur « gouvernance » – partagé avec la France - a rapidement fait l'objet d'un consensus, tandis qu'il a été décidé d'attendre l'adoption de la nouvelle stratégie nationale, ainsi que les engagements des autres partenaires au développement, pour finaliser le choix des deux autres secteurs de concentration du 11<sup>ème</sup> FED.

Fin mai 2014, la France et l'UE ont formulé au gouvernement un avis conjoint sur le diagnostic, la stratégie, le cadrage macroéconomique et le cadre de suivi et de mise en œuvre de la SCA2D, tout en réaffirmant leur adhésion au processus de programmation nationale et leur volonté de renforcer leur coopération avec les Comores. Dans cet élan, en juin 2014, la France et l'UE ont co-animé des réunions avec le gouvernement, la société civile et les partenaires en vue de valider les choix de programmation envisagés par le 11<sup>ème</sup> FED et le DCP 2015-19.

En octobre 2014, les dernières consultations sectorielles et concertations ont été menées par l'UE avec la France afin de finaliser le projet de PIN 11<sup>ème</sup> FED et de document de programmation conjointe.

Concernant les **autres Etats Membres UE** non représentés aux Comores, des réunions de consultation ont été menées en septembre 2013 et octobre 2014 avec les services du **British High Commissioner**, qui couvre les Comores. Dans ce cadre, la délégation a partagé les orientations pour le 11<sup>ème</sup> FED telles qu'issues du dialogue avec le gouvernement comorien et de la programmation conjointe avec la France.

## 3. Société civile et secteur privé

La société civile et le secteur privé ont été régulièrement consultés à chaque grande étape de la programmation UE.

Ainsi, dès le **22 Juin 2012** une première consultation réunissant 13 participants a dégagé un premier consensus sur la qualité générale du document stratégique national précédent (SCRP 2009-14), et partant, sur la pertinence de décaler d'un an la programmation du 11<sup>ème</sup> FED pour l'aligner sur le cycle et sur le contenu du prochain processus stratégique national couvrant la période 2015-20. Les 3 secteurs de concentration du 10<sup>ème</sup> FED ont à ce stade été reconfirmés préliminairement comme prioritaires pour le 11<sup>ème</sup> FED, et classés comme suit : transports en 1<sup>ère</sup> position / éducation – formation professionnelle notamment - en 3<sup>ème</sup> et gouvernance en 4<sup>ème</sup> – tandis que l'énergie pour sa part occupait la 2<sup>ème</sup> place des priorités du secteur privé

Au cours du processus d'élaboration de la SCA2D, le gouvernement a pour sa part régulièrement associé et consulté la société civile et le secteur privé, au sein de GTS spécifiques et des 7 GTS sectoriels, ainsi qu'au cours d'études spécifiques additionnelles sur le secteur privé et la fragilité notamment (cf. tableau ci-dessus). De même, l'Union européenne a veillé à les inclure dans les diverses consultations sectorielles qu'elle a diligentées en appui au processus de planification nationale.

En dehors des rencontres et consultations ponctuelles menées en 2013-2014 pour rester à l'écoute des besoins et préoccupations de la société civile, notamment dans le cadre de l'appel à proposition 2012 qui lui était destiné, la délégation a réuni spécifiquement le **11 juin 2014** 30 organisations de la société civile pour recueillir leur avis et leurs appréciations sur les leçons tirées de la mise en œuvre de la stratégie nationale actuelle en fin de période d'exécution (SCRP), sur la qualité du processus de préparation en cours de la nouvelle stratégie nationale (SCA2D) ainsi que sur les priorités d'intervention identifiées par l'Union européenne et la France au titre de leur programmation 2015-2020 pour le 11<sup>ème</sup> FED et pour le document cadre de partenariat de la France. En sont ressortis :

- Un consensus généralement partagé sur la qualité jugée, améliorée par rapport au DSCRP, du processus participatif d'élaboration de la SCADD ;
- L'expression d'inquiétudes persistantes sur la capacité réelle de mise en œuvre d'une stratégie – jugée plus ambitieuse – par ses objectifs de croissance – et aussi peu priorisée que la SCR, déjà insuffisamment exécutée ;
- La nécessaire attention à porter à la lutte contre les inégalités sociales et l'accès aux services sociaux de base (santé – y inclus la problématique de la nutrition / éducation – notamment formation technique et professionnelle) ; la situation « explosive » de la jeunesse sans emploi - confrontée à la précarité ; les difficultés du secteur privé (énergie / télécommunications / transport / crédit...) inapte à relever seul le défi de la croissance, de l'emploi et de la sécurité alimentaire sans appuis externes ;
- La confirmation de la pertinence des choix stratégiques du 11<sup>ème</sup> FED et du DCP, avec un focus classé comme suit par ordre de priorité : éducation / formation professionnelle / justice / gouvernance et santé / agriculture et pêche / transports et télécommunications / énergie et tourisme.

Les discussions menées autour de la **feuille de route** de l'Union européenne pour son engagement avec la société civile le **4 septembre 2014** ont par ailleurs souligné la nécessité de promouvoir et encourager l'implication de la société dans le dialogue et la mise en œuvre des politiques publiques, ainsi qu'aux côtés du gouvernement pour celle du 11<sup>ème</sup> FED.

#### **4. Partenaires au développement**

##### **Forum des partenaires au développement (FPaD)**

En dehors des consultations organisées par le gouvernement dans le cadre de son processus de planification (suivi de la mise en œuvre du DSCRP / élaboration de la SCA2D ou stratégies sectorielles), le **Forum des partenaires au développement (FPaD)** – coordonné par le SNU, s'est régulièrement fait le relai, depuis

2012, des discussions menées dans cette perspective, en animant entre autres les discussions autour de la désignation de chefs de file bailleurs pour les groupes techniques sectoriels.

Plusieurs réunions du FPaD ont également été consacrées à des partages d'informations entre partenaires traditionnels (institutions de Bretton Woods – UE et France –BAD notamment) sur les bilans sectoriels et axes d'intervention stratégique retenus en appui au processus de développement du pays.

En particulier, la session du FPaD du **11 juin 2014**, qui a réuni les agences des Nations Unies (PNUD / Organisation mondiale de la santé (OMS)/ UNICEF), le FMI ; la Banque mondiale, les USA et l'Institut francophone pour le développement durable (OIF) a été consacrée au processus de programmation conjointe France –UE. Les commentaires UE-FR sur le projet SCA2D, déjà communiqués au gouvernement, ont été discutés et partagés, ainsi que les propositions d'enveloppe, et les secteurs de concentration. Les échanges avec les partenaires ont notamment porté sur l'intégration de la durabilité dans les stratégies nationales et bailleurs, les hypothèses de croissance et le renforcement des capacités de l'administration.

<b>Principales réunions FPaD portant sur les processus stratégiques :</b>	
Processus SCA2D et désignation de chefs de file GTS	17 mai 2013 19 juin 2013 1 <sup>er</sup> juillet 2013 26 septembre 2013 Novembre 2013 11 février 2014
Notes sectorielles Banque mondiale	26 septembre 2013
Stratégie de coopération BAD	27 novembre 2013 26 février 2014
Stratégie conjointe UE-France	11 juin 2014

## **Discussions bilatérales**

Les réunions bilatérales avec les partenaires traditionnels, notamment des institutions de Bretton Woods (Banque mondiale – Fonds monétaire international) le système des Nations Unies et de la BAD, non représentés en permanence sur place, se font régulièrement à la faveur des ateliers ou missions respectives des uns et autres – avec l'appui du bureau UE à Moroni. Dans la mesure du possible, pour les réunions les plus stratégiques (board FMI / BAD notamment), les plannings de mission sont coordonnés en amont. De nombreux échanges se font également par courrier électronique. La concertation avec les bailleurs non traditionnels (pays arabes – d'Asie...) s'avère en revanche plus délicate et très occasionnelle.

Ainsi, l'ensemble des échanges menés courant 2013-2014 avec les partenaires sur la programmation et leur portefeuille en cours et futur a contribué à confirmer progressivement le choix des secteurs d'intervention de l'UE.

Les discussions avec le **FMI, la Banque mondiale, la BAD et l'Afritac**, ont permis la prise en compte du contexte macroéconomique du pays et de mettre en exergue des besoins additionnels, complémentaires à leur intervention, en matière de renforcement des finances publiques et des capacités de gestion de l'Administration publique.

Avec la **BAD**, plusieurs échanges ont été menés autour des résultats de l'enquête 1-2-3 et de l'étude sur la fragilité, financées par ses soins, permettant d'éclairer le contexte démographique et social, ainsi que politico-institutionnel d'intervention de la SCA2D. En terme de soutien aux infrastructures de croissance, alors que la stratégie pays 2011-2015 de la BAD inclut l'énergie comme secteur de concentration, pour laquelle l'UE a contribué à fournir une stratégie et un plan d'action de référence, les consultations menées par la BAD avec le gouvernement d'une part et l'UE d'autre part ont permis d'orienter les programmations futures BAD et UE (11<sup>ème</sup> FED) vers une possible intervention conjointe dans le domaine des transports, routiers particulièrement.

Au sein du système des Nations Unies, l'**UNICEF**, est depuis le 10<sup>ème</sup> FED le partenaire privilégié – avec la France – pour toute intervention dans le système éducatif. Les concertations sectorielles ont notamment mené à l'élaboration d'un diagnostic du secteur, suivi d'un plan intérimaire 2013-15, ainsi qu'à l'adhésion et obtention de fonds auprès du partenariat mondial pour l'éducation, dont l'UNICEF est l'agence d'exécution. Les concertations menées dans ce cadre notamment ont permis de cibler le secteur de la formation technique et professionnelle, comme sous-secteur orphelin et maillon faible de la stratégie éducative. Les concertations avec le Bureau International du Travail et la Banque mondiale, actifs dans le domaine de l'emploi et la protection sociale, et plus généralement l'ensemble des partenaires appuyant la croissance de l'économie, ont confirmé la pertinence et l'effet levier d'une intervention dans ce domaine.

Les discussions menées autour des interventions des **Nations Unies** dans le cadre de l'UNDAF et financées notamment par le Fond pour l'Environnement Mondial (FEM), et des interventions de la Banque mondiale planifiées ou en cours dans le domaine de l'agriculture et de la pêche durable notamment, mais aussi sur la nutrition adressée par l'OMS et l'UNICEF, se sont révélées de nature à atténuer la nécessité d'une intervention spécifique de l'UE ciblée sur la thématique de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, notamment dans la mesure où une attention transversale lui sera accordée dans les secteurs transport et formation professionnelle.

La concertation avec les **Nations Unies, l'Union africaine** notamment, ainsi que la BAD et des autres partenaires au développement (USA...), met en exergue la fragilité politique et institutionnelle des Comores, ainsi que la pertinence pour l'UE de soutenir la consolidation de l'Etat de droit, la promotion de la paix et la démocratie, de lutter contre la corruption et renforcer le système judiciaire- secteur orphelin de l'aide.

Enfin, dans les transports, domaine principal de concentration du 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> FED, l'UE a initié une réunion sectorielle de coordination le 6 novembre 2014, afin de présenter les priorités des plans directeurs routiers et portuaires et contribuer à clarifier les engagements du gouvernement et des partenaires. Cette réunion sectorielle a réuni notamment la BAD, la Banque européenne d'investissement.

La réunion sectorielle éducation du 5 novembre 2014 a pour sa part clarifié les orientations de la programmation UE et UNICEF en appui au secteur pour la période 2015-20.

**ANNEXE 6: TABLEAU RECAPITULATIF DES ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT**

Résultats escomptés	Engagements du gouvernement
<b>MULTISECTORIEL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formaliser la tenue d'un dialogue politique structuré et régulier avec l'UE sur la base de l'art.8 de l'Accord de Cotonou révisé.</li> </ul>
<b>Secteur 1 : GOUVERNANCE</b>	
<p><u>Résultat 1 :</u></p> <p><b>Le processus de démocratisation est consolidé, à travers l'organisation des élections libres, transparentes et crédibles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser des élections transparentes, crédibles et apaisées en conformité avec le calendrier et le cadre légal en vigueur.</li> <li>Sur la base des recommandations issues des récents processus électoraux, poursuivre les réformes entamées sur le cadre légal en vue des élections du Président de l'Union des Comores et des gouverneurs des îles autonomes de 2016.</li> <li>Dans la lignée de la mise en place d'une administration électorale permanente, couvrir les coûts récurrents des structures principales (Commission électorale nationale indépendante (CENI) et Commissions électorales insulaires indépendantes (CEII)) et contribuer significativement au financement des opérations électorales, à défaut de pouvoir prendre en charge la totalité des coûts sur fonds propres durant la période du PIN.</li> </ul>
<p><u>Résultat 2 :</u></p> <p><b>Le système judiciaire est réformé, contribuant à l'amélioration de son indépendance, l'intégrité, l'efficacité, l'accès et l'équité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adopter la stratégie de réforme de la justice visant indépendance, intégrité, efficacité et accès au système judiciaire</li> <li>Appliquer les recommandations issues du plan d'actions prioritaires, en lien avec le travail de la Commission nationale de prévention et de lutte contre la corruption, qui fait déjà l'objet d'une stratégie spécifique adoptée en 2012.</li> <li>Poursuivre les réformes en particulier dans la mise en place et l'opérationnalisation du Conseil supérieur de la magistrature.</li> <li>Répondre progressivement dans la programmation et l'exécution du budget à l'augmentation des besoins en financement du secteur en lien avec les activités induites par les réformes.</li> </ul>
<p><u>Résultat 3 :</u></p> <p><b>La transparence et l'efficacité dans la gestion des finances publiques (GFP) sont améliorées, en ligne avec les normes et standards internationaux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer le niveau de collaboration entre les coordinations centrales de planification du développement et de gestion des finances publiques, particulièrement par la mise en place du comité interministériel de cadrage macro-budgétaire et l'élaboration des outils de programmation économique et financière, tel que le cadre budgétaire à moyen terme pour assurer cet alignement.</li> </ul>

Résultats escomptés	Engagements du gouvernement
<b>Secteur 2 : TRANSPORTS DURABLES MULTIMODAUX</b>	
<p><u>Résultat 1 :</u></p> <p><b>La capacité de gestion, de la planification et de la gouvernance du secteur des transports sont renforcées</b></p> <p><i>(L'appui à la gouvernance du secteur est également fonctionnel à l'atteinte des résultats 2 et 3)</i></p>	<p>Accroître son leadership dans la programmation, la planification et le suivi des activités du secteur des transports :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer une meilleure coordination entre les niveaux central et insulaire en clarifiant les rôles et responsabilités des acteurs dans la complémentarité des actions et la solidarité des financements pour les besoins prioritaires ;</li> <li>• Procéder à l'actualisation de la loi programme (loi n°11-025/AU) portant sur le développement durable du secteur des transports 2012-2017 pour être en phase avec les nouvelles orientations définies dans la SCA2D et traduite en plans directeurs ;</li> <li>• Accroître le niveau de transparence dans la gestion des marchés publics du secteur en faisant recours aux outils disponibles et validés afin de promouvoir le secteur privé dans un cadre partenarial constructif et attractif ;</li> <li>• S'assurer de l'allocation financière au FER et à la Société comorienne des ports (SCP)</li> </ul>
<p><u>Résultat 2 :</u></p> <p><b>Le réseau routier est durablement amélioré et les transports routiers sont moins chers et plus accessibles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre et augmenter le transfert régulier des ressources financières au FER, de façon à couvrir progressivement avec ses fonds propres, la totalité des besoins prioritaires en matière de financement de l'entretien courant d'ici la fin de 2020 ;</li> <li>• Programmer les investissements du secteur en lien avec les priorités définies dans la SCA2D et le schéma directeur des transports routiers ;</li> <li>• Prendre en compte des aspects de protection environnementale et des mesures de réduction de l'impact du changement climatique dans les projets d'infrastructures ;</li> <li>• Intervenir régulièrement et de manière préventive pour éviter la surcharge à l'essieu, source de dégradation précoce de la chaussée et d'insécurité routière ;</li> <li>• Renforcer la sécurité routière par des investissements physiques et par la sensibilisation des usagers de la route ;</li> <li>• Définir et adopter les dispositions légales pour permettre l'instauration d'une agence routière visant, entre autres, à promouvoir les petites et moyennes entreprises (PME) et les bureaux d'études locaux.</li> </ul>

Résultats escomptés	Engagements du gouvernement
<i>Secteur 2 : TRANSPORTS DURABLES MULTIMODAUX (suite)</i>	
<p><u>Résultat 3 :</u></p> <p><b>Les infrastructures du transport maritime sont améliorées et le transport des biens et des personnes moins cher, plus accessible et plus efficace</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre les réformes des établissements publics en lien avec la nouvelle loi sur l'autorité du transport maritime et de la gestion portuaire ;</li> <li>• Poursuivre la structuration de la SCP et s'assurer de la bonne gestion financière de la société ;</li> <li>• Renforcer les niveaux de sécurité et de sûreté maritime conformes avec la réglementation locale et les recommandations des organisations internationales desquelles l'Union des Comores est membre ;</li> <li>• Supprimer les taxes inter-îles, hors redevances administratives, qui n'ont pour effet que d'augmenter le coût des échanges de biens, personnes et services à l'intérieur du pays et qui sont contraires au principe de continuité territoriale.</li> </ul>
<b>Secteur 3 : FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE</b>	
<p><u>Résultat 1 :</u></p> <p><b>L'offre et l'accès de la formation technique et professionnelle sont étendus et adaptés au marché du travail</b></p> <p><u>Résultat 2 :</u></p> <p><b>La qualité et la performance de la formation technique et professionnelle sont améliorées</b></p> <p><u>Résultat 3 :</u></p> <p><b>La gouvernance du système de FTP est améliorée</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réviser la loi d'orientation la stratégie pour le développement de la formation professionnelle validée en avril 2014 pour intégrer l'enseignement technique, afin d'harmoniser les politiques et stratégies sectorielles en ligne avec la loi n°13-007/AU d'orientation sur la formation technique et professionnelle,</li> <li>• Opérationnaliser les structures et les ressources humaines nécessaires pour piloter le secteur FTP.</li> <li>• Mettre en place un fond pour le développement de la FTP et prévoir des mesures fiscales pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie dans la loi de finances de 2019.</li> <li>• Prévoir au moins 25% des ressources du budget de l'Etat à consacrer à l'éducation en ligne avec l'engagement du PIE.</li> <li>• Poursuivre leurs efforts entamés dans le renforcement du cadre de concertation et de coordination au niveau institutionnel pour l'éducation et la formation technique et professionnelle, en particulier entre les deux ministères en charge de l'éducation et de l'emploi.</li> </ul>

## GENERAL CLAUSES

The Government of the Union of Comoros and the European Commission on behalf of the European Union hereby agree as follows:

- (1) The Government of the Union of Comoros, (represented by *<name and title>*), and the European Union, (represented by *<name and title>*), hereinafter referred to as the Parties, determined the general orientations for cooperation for the period 2014-2020. These orientations which are included in the National Indicative Programme, concern the European Union Aid in favour of the Union of Comoros and were drawn up in accordance with the provisions of Articles 2 and 4 of Annex IV to the ACP-EC Partnership Agreement, signed in Cotonou on 23 June 2000, revised and signed in Luxemburg on 25 June 2005 and revised and signed in Ouagadougou on 22 June 2010. The National Indicative Programme is annexed to the present document.
- (2) As regards the indicative programmable financial resources which the European Union envisages to make available to the Union of Comoros for the period 2014-2020, an amount of EUR 68 million is foreseen for the allocation referred to in Article 3.2 (a) of Annex IV of the ACP-EC Partnership Agreement (A-allocation). A B-allocation referred to in Article 3.2 (b) can be established to cover unforeseen needs. These allocations are not entitlements and may be revised by the Commission, following the mid-term and end-of-term reviews, in accordance with Article 5.7 of annex IV of the ACP-EC Partnership Agreement.
- (3) The A-allocation is destined to cover macroeconomic support, sectoral policies, programmes and projects. The National Indicative Programme concerns the resources of the A-allocation. It also takes into consideration financing from which the Union of Comoros benefits or could benefit under other European Union resources. It does not pre-empt financing decisions by the Commission.
- (4) The B-allocation is destined to cover unforeseen needs such as humanitarian, emergency and post emergency assistance, where such support cannot be financed from the EU budget, contributions to internationally agreed debt relief initiatives and support to mitigate exogenous shocks. The B-allocation shall be established according to specific mechanisms and procedures and does therefore not constitute a part of the programming.
- (5) Pending the entry into force of the Internal Agreement between the Representatives of the Governments of the Member States of the European Union, meeting with the Council on the financing of European Union Aid under the multiannual financial framework for the period 2014 to 2020, financing decisions for projects and programmes can be taken by the Commission at the request of the Government of the Union of Comoros within the limits of the A- and B-allocations referred to in this document under the condition that sufficient financial resources are available in the transitional measures ("Bridging Facility") composed of uncommitted balances from the previous EDFs and from funds decommitted from projects or programmes under those EDFs. The respective projects and programmes shall be implemented according to the valid rules and procedures of the 10<sup>th</sup> EDF until the entry into force of the 11<sup>th</sup> EDF implementing rules and financial regulation.

- (6) The European Investment Bank may contribute to the implementation of the present National Indicative Programme by operations financed from the Investment Facility and/or from its own resources, in accordance with Articles 2c and 3 of the 11<sup>th</sup> EDF multi-annual financial framework for the period 2014-2020.
- (7) In accordance with Article 5 of Annex IV to the ACP-EC Partnership Agreement, the National Indicative Programme as well as the A-and B-allocations can be revised following the mid-term review and the end-of-term review or ad hoc reviews.

Signatures

For the Government of .....

For the Commission  
on behalf of the European Union